



PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2018

Date d'envoi de la convocation : 31/10/18

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 166

Nombre de votants : 199

(A l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille dix-huit, le **Judi 8 Novembre**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, LEBOYER DANIEL suppléant de BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, VRAC Eugène suppléant de BOUILLON Jean-Michel, JAME Dominique suppléant de BRECY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTEIN Christèle (à partir de 19h26), CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CUNY Daniel, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine (à partir de 18h33), DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, AUBERT Daniel suppléant de GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GILLES Geneviève (à partir de 18h54), GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick (à partir de 18 h 33), GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSSELIN Bernard, GOSSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul, GROULT André (à partir de 19h26), GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, HAIZE Marie-Josèphe, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, Sylvie PROD'HOMME suppléante de HAYE Laurent, HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean (jusqu'à 18h47), LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, Muriel LAINE suppléante de LEBARON Bernard (jusqu'à son arrivée à 19h26), GODEFROY Janine suppléante de LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal (jusqu'à 20h22), LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGOUPIEL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 20h13), LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 20h50), LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à son départ), LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, Alexandrina LE GUILLOU suppléante de LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie (à partir de 18h45), LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MELLETT Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle,

PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSVOAL Camille (à partir de 18h50), ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, DUVAL Pierre suppléant de SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (jusqu'à 19h58), VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à 19h58), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

DUFOUR Luc à GOMERIEL Patrice, LETERRIER Richard à POTTIER Bernard, HAMEL Bernard à LECOQ Jacques, BALDACCINI Nathalie à LEQUERTIER Joël, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, DRUEZ Yveline à BELHOMME Jérôme, JOURDAIN Patrick à MESNIL Pierre, LE BEL Didier à CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre à DIGARD Antoine (à partir de 18h34, à l'arrivée d'Antoine DIGARD), GOSSSELIN Albert à SARCHET Jean-Baptiste, HAMELIN Jacques à LERENDU Patrick, CHEVEREAU Gérard à MABIRE Edouard, LEGER Bruno à LECOUCVEY Jean-Paul, MONHUREL Pascal à REBOURS Sébastien, MAIGNAN Martial à DIESNY Joël, ARLIX Jean à AMIOT Guy, FEUARDANT Marc à ROUSSEAU Roger, MELLET Christophe à MELLET Daniel, FAUCHON Patrick à VIGER Jacques, DENIAUX Johan à BURNOUF Elisabeth, GROULT André à ONFROY Jacques (jusqu'à son arrivée à 19h26), CASTELEIN Christèle à AMIOT Sylvie (jusqu'à son arrivée à 19h26), BASTIAN Frédéric à LOUISET Michel, BOURDON Cyril à MARGUERITTE David, CAUVIN Bernard à GODEFROY Annick (à partir de 18h33 à l'arrivée d'Annick Godefroy), HOULLEGATTE Jean-Michel à GOSSSELIN-FLEURY Geneviève, HUET Catherine à FEUILLY Hervé, LAGARDE Jean à LAINE Sylvie (à partir de 18h47), LAUNOY Claudie à BESUELLE Régine, LEBONNOIS Marie-Françoise à Jean LAGARDE (jusqu'au départ de Jean Lagarde à 18h47), LEFRANC Bertrand à LEFAIX-VERON Odile, LINCHENEAU Jean-Marie à Gilbert LEPOITTEVIN (jusqu'à son arrivée à 18h45), MAGHE Jean-Michel à Guy BROQUAIRE, MARIVAUX Isabelle à Martine GRUNEWALD, TIFFREAU Danièle à Daniel CUNY, TISON Franck à Sébastien FAGNEN, VILTARD Bruno à Jacques LEPETIT (à partir de 19h58), LEMONNIER Thierry à Myriam HAMON (à partir de 20h50).

Excusés :

LEMARÉCHAL Michel, LALOË Evelyne, MATELOT Jean-Louis, NICOLAÏ Michel, FALAIZE Marie-Hélène, DUPONT Claude, BROQUET Patrick, GUÉRIN Alain, LAMOTTE Jean-François, MAUQUEST Jean-Pierre, DELESTRE Richard, HAMON-BARBE Françoise, HUET Fabrice, POIDEVIN Hugo, ROUSSEL Pascal, LE PETIT Philippe.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président :

« Je voulais en commençant, excuser Bernard CAUVIN, qui a eu un deuil dans sa famille et qui ne peut pas être là, Yveline DRUEZ et Jacques HAMELIN qui sont en déplacement à l'Andra, et monsieur LEBARON va nous rejoindre, mais il est retenu par une réunion pour la mission de l'Emploi et de la Formation.

En introduction à ce conseil, je voudrais souhaiter la bienvenue à Monsieur Eric BRIENS au sein de l'assemblée communautaire. Eric BRIENS est le nouveau maire de Saint-Sauveur le Vicomte. Je lui adresse mes félicitations, en même temps que celles du conseil communautaire pour son élection. Et je vous indique qu'il remplace Monsieur Jacques REGNAULT à la mairie de Saint-Sauveur le Vicomte auquel nous adressons un salut fraternel. Je voulais donc vous indiquer que vous avez un certain nombre de documents qui sont sur votre table comme à l'accoutumée, la feuille récapitulative des avis des commissions et des modifications à apporter sur les projets de délibération, le projet de délibération modifié portant sur la reprise des résultats transférés par les communes en matière de compétence Eau et Assainissement, une proposition d'amendement au projet de délibération portant sur la Prescription du Règlement Local de Publicité Intercommunal, est également joint à votre dossier de ce jour, le rapport d'activité de la communauté d'agglomération, le vademecum des communes, le vademecum pour le Bus Nouvelle Génération, le plan d'action santé et le bilan de la saison 2018 de l'office de tourisme du Cotentin. Et donc vous constaterez que les services produisent un certain nombre de documents d'explications qui sont à votre disposition en même temps qu'ils sont à disposition des

conseillers municipaux et n'hésitez pas à les mettre à disposition des conseillers municipaux car je sais que ceux-ci s'interrogent souvent sur le lien entre l'agglomération et les communes. J'ajoute que sont également à votre disposition sous des modalités qu'il faut préciser, les petits films que nous avons fait faire par le service de communication, mais je crois en tout cas que ces documents doivent être salués pour leur qualité et pour leur régularité. Un mot sur la dématérialisation du conseil, pour vous rappeler que pour cette séance du 8 novembre ainsi que la prochaine qui aura lieu le 20 décembre un envoi papier sera maintenu par précaution en doublon de l'envoi dématérialisé. La distribution des tablettes aux conseillers qui en ont fait la demande est pratiquement achevée. S'il restait à pratiquer des formations n'hésitez pas à le demander auprès des services de l'agglomération. Cela me permet de saluer le retour dans nos murs et dans les services de l'agglomération de Marion PLAINE, qui a été faire un petit détour par Strasbourg parce qu'elle a été reçue à L'INET et donc elle revient avec le titre de directrice de l'administration générale, vous la connaissez, elle est par là-bas et Jean-Jacques BEAURUEL a été appelé dans notre organisation à d'autres fonctions dont nous aurons l'occasion de reparler ultérieurement. Je n'ai pas besoin de faire à nouveau un petit chapitre sur l'usage de la télécommande, je pense que ceci est maintenant assimilé. Je vous rappelle juste les règles, que si un conseiller est potentiellement intéressé à l'affaire, il doit en faire part au micro et il sera procédé à son retrait des votants de la délibération qui le concerne. »

Le Président procède à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Hubert LEMONNIER.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2018 :

Le procès-verbal est approuvé.

Décisions du Président rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le conseil communautaire prend acte.

Décisions du Bureau Communautaire rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le conseil communautaire prend acte.

Le Président :

« Nous aurons un certain nombre de rapports à bulletin secret. Ce sont les quatre rapports suivants : la composition de la commission d'attribution des fonds de concours, la modification numéro 8 de la composition des commissions thématiques, la désignation d'un délégué suppléant au Comité syndical de PNA et les désignations au conseil portuaire de Cherbourg, et la désignation des représentants de la communauté d'agglomération à l'IUT Cherbourg - Manche. Je vous rappelle que le rapport sur la définition de l'intérêt communautaire pour les zones d'aménagement concerté devra être voté aux deux tiers des membres du Conseil, ainsi que le rapport sur la dotation de solidarité communautaire 2018 qui doit être voté aux deux tiers des suffrages exprimés. Enfin nous aurons la présentation du plan d'action pour le développement et l'organisation de l'offre de santé sur le territoire communautaire dont je vous rappelle qu'elle est une simple communication non soumise au vote. Cette présentation fera l'objet d'un diaporama. De même que vous seront présentés sous une forme équivalente, le projet de Bus Nouvelle Génération et la convention de soutien à la semaine fédérale internationale du cyclotourisme 2020. Enfin nous avons prévu une pause sandwich mais nous verrons si nous la faisons au milieu de la séance ou à la fin, en fonction du déroulé des travaux. Y a-t-il des questions? S'il n'y a pas de questions, je vous propose d'engager l'ordre du jour. »

Délibération n° 2018 - 190

OBJET : Composition de la commission d'attribution des fonds de concours

Le Président:

« Je voulais sur cette délibération vous donner quelques éléments qui sont assez simples et dans la lignée de ce que nous avons délibéré jusqu'à présent. Vous savez que pour déterminer en fonction des critères que nous avons fixés les fonds de concours qui se portent à 2 millions et demi d'euros sur 2018, c'est à dire sur 7 millions et demi d'euros sur trois ans 2018 - 2019 - 2020, il a été fait appel directement auprès du bureau de l'agglomération à un certain nombre de candidatures, élus potentiellement intéressés, de manière à ce qu'il puisse y avoir un panel représentatif de notre assemblée. Dans la mesure où des membres du bureau étaient déjà au titre de leur délégation dans la commission, il nous a semblé opportun que les membres du Bureau ne figurent pas en plus dans les candidats pour représenter les différentes strates de population de l'agglomération. Nous avons reçu un certain nombre de candidatures et le Bureau a veillé à ce qu'il y ait une représentation équilibrée à tout point de vue de notre Cotentin. Équilibré sur le plan géographique, équilibré sur le plan des strates communales et équilibré sur la répartition entre le Bureau et les élus non membres du Bureau. Nous avons fait deux ajouts dans la proposition qui vous est faite. Le premier ajout a été de considérer que Madame DRUEZ, au titre de sa compétence de planification territoriale, devait figurer parmi les vice-présidents figurant dans la commission. Deuxième ajout, nous avons prévu des suppléants. Pour deux raisons, première raison c'est qu'il peut arriver qu'un titulaire soit empêché de venir à une réunion, et dans ces cas-là, il nous a semblé utile qu'il puisse être suppléé par un autre élu de manière à ce qu'il n'y ait pas de strates de population absente au moment de la proposition de choix sur l'attribution des fonds de concours. Donc nous avons prévu un certain nombre de suppléants. Pour le reste vous avez dans l'exposé les candidats qui ont été retenus. Grosso modo nous avons réussi entre les titulaires et les suppléants à retenir quasiment tous les élus qui avaient souhaité participer à l'issue d'un travail d'affinage. Cela donne en titulaire pour les communes de moins de 500 habitants la proposition du Bureau est Madame Chantal DUCOURET et Monsieur Hubert LEMONNIER, pour les communes de 500 à 1000 habitants Monsieur Dominique JEANNE et Monsieur Guy AMIOT, pour les communes de 1000 à 3 000 habitants Monsieur Jean LEPETIT et Monsieur Guy CHOLLOT, Monsieur Jacques LEPETIT au titre des communes de 3000 à 10.000 habitants et Monsieur Dominique HEBERT au titre des communes de plus de 10 000 habitants. Les suppléants seraient, Madame LESEIGNEUR et Monsieur POISSON pour les communes de moins de 500 habitants, Monsieur LEBRETON et Monsieur MONHUREL de 500 à 1000, Monsieur Serge MARTIN et Monsieur Bertrand BOTTIN pour les communes 2.000 à 3.000, Monsieur VILTARD au titre des communes de 3 000 à 10 000, et Monsieur Jean Michel MAGHE au titre des communes de plus de 10.000 habitants.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ou des observations sur cette commission qui se réunira pour la première fois le 23 novembre et qui aura pour mission de nous permettre de voter le 20 décembre une première liste de projets éligibles au titre de l'année 2018, puisque nous nous sommes engagés à ce que l'année 2018 ne soit pas une année blanche. Est-ce que le dispositif est clair ? Et est-ce qu'il suscite des observations? Pas d'observations. Dans ces cas-là je vais ouvrir le vote qui est un vote à bulletin secret.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret.

Nombre de membres : 221 18h20

Nombre de votants : 199

Pour : 182 Contre : 2 Abstentions : 15

Le Conseil Communautaire :

- **Dit** que la commission d'attribution des fonds de concours communautaire est composée comme suit :
 - Le Vice-président en charge de la relation avec les territoires et le monde rural, Patrice PILLET,
 - Le Vice-président en charge du développement économique et de l'emploi, Benoît ARRIVÉ,
 - Le Vice-président en charge des équipements structurants et de la santé, Jacques COQUELIN,
 - La Vice-présidente en charge du tourisme, Geneviève GOSSELIN-FLEURY,

- Le Vice-président en charge des finances et de la commande publique, Christian PRIME,
 - La Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de la planification, Yveline DRUEZ,
 - Mme Chantal DUCOURET et M. Hubert LEMONNIER représentants les communes de moins de 500 habitants,
 - M. Dominique JEANNE et M. Guy AMIOT représentants les communes de 501 à 1000 habitants,
 - M. Jean LEPETIT et M. Guy CHOLOT représentants les communes de 1001 à 3000 habitants,
 - M. Jacques LEPETIT au titre des communes de 3001 à 10 000 habitants,
 - M. Dominique HEBERT au titre des communes de plus de 10 001 habitants.
- **Désigne** en qualité de suppléants les représentants ci-après :
- Mme Hélène LESEIGNEUR et M. Nicolas POISSON représentants les communes de moins de 500 habitants,
 - M. Robert LEBRETON et M. Pascal MONHUREL représentants les communes de 501 à 1000 habitants,
 - M. Serge MARTIN et M. Bertrand BOTTIN représentants les communes de 1001 à 3000 habitants,
 - M. Bruno VILTARD au titre des communes de 3001 à 10 000 habitants,
 - M. Jean-Michel MAGHE au titre des communes de plus de 10 001 habitants.

Délibération n° 2018 - 191

OBJET : Modification n° 8 de la composition des commissions thématiques

Le Président présente la délibération.

Eric BRIENS:

« Bonjour à tous. Je ne participerai pas au vote étant partie prenante sur la question. Merci de m'avoir accueilli. »

Le Président ouvre le vote à bulletin secret.

Nombre de membres : 221 18h22

Nombre de votants : 198

Pour : 188 Contre : 0 Abstentions : 10

Le Conseil Communautaire décide :

- **De remplacer** M. Jacques REGNAULT par M. Eric BRIENS en tant que titulaire de la commission Promotion et Attractivité,
- **De remplacer** M. Jacques REGNAULT par M. Eric BRIENS en tant de membre suppléant de la commission Finances et Commande Publique,
- **De remplacer** M. Jacques REGNAULT par M. Eric BRIENS en tant que membre suppléant de la commission Développement des Territoires.

Délibération n° 2018 - 192

OBJET : Syndicat Mixte régional des Ports Normands Associés - Désignation d'un délégué suppléant au comité syndical et désignations au conseil portuaire de Cherbourg

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret.

Nombre de membres : 221 18h24
Nombre de votants : 199
Pour : 180 Contre : 7 Abstentions : 12

La délibération est votée à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire :

- **Désigne** pour siéger au comité syndical en qualité de délégué suppléant :
 - M. Gilbert LEPOITTEVIN

- **Désigne** pour siéger au conseil portuaire de Cherbourg :
 - M. Jean-Michel MAGHE, titulaire
 - M. Patrick LERENDU, titulaire
 - M. Hubert VIGNET, suppléant
 - Mme Christine LEONARD, suppléante

Délibération n° 2018 - 193

OBJET : IUT Cherbourg Manche - Désignation de représentants de la CAC

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret.

Nombre de membres : 221 18h27
Nombre de votants : 199
Pour : 175 Contre : 6 Abstentions : 18

Le Conseil Communautaire désigne en son sein Madame Claudine SOURISSE Titulaire représentante de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et Madame Nicole BELLIOU DELACOUR suppléante pour siéger au sein du Conseil d'Institut de l'IUT Cherbourg-Manche.

Communication :

OBJET : Présentation du plan d'actions pour le développement et l'organisation de l'offre de santé sur le territoire communautaire

Le Président :

« Nous allons passer à la présentation du plan d'actions pour le développement et l'organisation de l'offre de santé sur le territoire communautaire. Avant de passer la parole à Jacques COQUELIN, je voulais juste dire que comme vous le savez, nous avons lancé un diagnostic de santé rapidement après le lancement de la CAC et dès que nous avons pris en main, c'est à dire rapidement, la compétence santé. Ce travail a duré un an, et nous vous présentons aujourd'hui l'aboutissement de ce travail qui a nécessité une large mobilisation des principaux acteurs de la santé, ce qui est, je le pense, un signe encourageant, au-delà des vicissitudes et des difficultés qui peuvent être les nôtres en la matière. Je voulais à la fois remercier toutes celles et tous ceux qui s'y sont adonnés et leur dire que fort de l'organisation et du plan qui va vous être exposé ce soir, nous pouvons mener, je le crois, une politique coordonnée et utile, complémentaire naturellement à la politique nationale, en matière de développement de l'offre de santé sur le territoire et je voulais saluer en particulier le travail que Jacques COQUELIN a fait sur ce sujet, car c'était un travail patient et tout à fait important, et donc je vais le laisser maintenant présenter le résultat de ses travaux. »

Jacques COQUELIN :

« Merci monsieur le Président. Mes chers collègues en effet ce soir je suis très content de pouvoir dire que la concertation que nous avons menée depuis plusieurs mois dans le cadre d'un comité de pilotage

avec le concours du cabinet ACSANTIS qui nous a soutenus dans nos travaux, nous permet aujourd'hui de disposer non seulement d'un diagnostic et un diagnostic extrêmement précis et sans concession, mais aussi et surtout, monsieur le Président vient de le dire, d'un plan d'action que nous devons à présent conduire avec une forte détermination dans le domaine du curatif comme du préventif. Ce plan d'action opérationnel santé du Cotentin est en fait la conclusion, vous l'avez dit monsieur le Président, d'un travail spécifiquement axé pour notre territoire, sur la conception d'une politique locale de santé qui est adaptée à nos besoins, mais aussi adaptée à ceux de nos habitants et de l'ensemble des acteurs du Cotentin, mais aussi adaptée à nos atouts et à nos points forts, car nous en avons et ils ont été clairement définis par le diagnostic dont j'ai fait état il y a quelques instants. Un diagnostic cependant dont certaines données sont préoccupantes, notamment sur la dégradation de notre démographie médicale et vous le voyez sur le slide qui est projeté à l'écran et qui malheureusement prévoit une évolution au vu de l'âge des praticiens actuellement sur notre territoire, qui prévoit donc une dégradation. Alors ce que je veux préciser ce soir c'est que ni le processus, ni les résultats ne correspondent à une rupture dans ce qui avait été conduit jusqu'alors. L'ensemble s'inscrit dans la continuité de travaux qui ont été engagés de longue date. Mais ce qui change évidemment c'est l'échelle de notre intervention afin de donner à la communauté d'agglomération et aux acteurs de santé, des moyens et des moyens collectifs, et j'entends bien collectif de nos ambitions. Ce plan s'insère dans une actualité un peu particulière puisque comme vous le savez, nos compétences se stabilisent, je ne vous apprends rien. Il faut savoir également que le plan régional de santé 2 a non seulement été adopté mais il a été publié et nous en avons tenu compte, d'ailleurs nous avons travaillé de concert avec Mme AUMONT directrice déléguée départementale de l'ARS et avec son adjoint M. BRIDOUX, et puis également le troisième élément d'actualité c'est que le plan du gouvernement vient d'être annoncé par le président de la République lui-même, qui vient confirmer et renforcer certaines évolutions territoriales dont plusieurs, je dois le dire, ont été largement très largement anticipés par le Cotentin. Alors ce plan d'action, il est consacré prioritairement au renforcement de l'offre et de l'outillage des professionnels. Trois objectifs stratégiques et quatre objectifs opérationnels, d'abord la stratégie; l'axe1, renforcer la démographie et l'attractivité médicale du territoire, c'est important. L'axe 2, améliorer l'accès aux soins et enfin développer une approche globale de la santé sur le territoire. Maintenant sur le plan opérationnel nous proposons quatre actions essentielles. La première action c'est d'instituer une gouvernance communautaire des questions de santé qui vise à instaurer des conditions de dialogue pérennes entre la communauté d'agglomération et les professionnels de santé. C'est à dire d'installer un conseil de santé local, un conseil de santé du Cotentin et au sein de ce conseil de santé, la création d'un collège de professionnels, c'est très important. Ce conseil constitue en quelque sorte, je voudrais dire, la pierre angulaire de notre plan car nous ne réussissons rien et nous ne réussissons certainement pas à atteindre nos objectifs sans une forte implication et une participation massive des médecins et de l'ensemble des professionnels de santé, rien, rien ne peut se faire sans eux. La deuxième action consiste à renforcer la démographie médicale du territoire en poursuivant et en amplifiant notre soutien à la densification de l'offre de soins de premier recours sur l'ensemble du territoire communautaire. Nous devons continuer à mailler notre territoire. Nous devons également renforcer la cohésion des acteurs de santé dans une logique territoriale, en particulier à l'égard des institutions de formation. Des actions de sensibilisation des jeunes cotentinois aux métiers de la santé peuvent être envisagés, mais également d'autres actions qui visent à favoriser l'accès aux études de médecine. Voilà donc quelques pistes qu'il faut et il va bien falloir maintenant creuser. Il y a des actions à court terme et des actions à plus long terme. C'est le cas notamment pour la sensibilisation des jeunes de notre territoire. Nous devons bien entendu poursuivre la promotion de notre territoire auprès des professionnels de santé. Bien sûr nous le faisons déjà mais nous devons l'amplifier. L'accompagnement aussi à l'installation et soutenir les projets de regroupements pluri professionnels ce qui va d'ailleurs vous en conviendrez tout à fait dans le sens du plan gouvernemental puisque le président de la République a clairement annoncé qu'aucun médecin ne devait demeurer isolé d'ici à 2022. Le soutien à l'installation comprend évidemment un volet particulièrement important s'agissant de l'emploi du conjoint d'un professionnel et c'est ce que nous demandent les jeunes médecins et pour lequel nous avons activé d'ailleurs une cellule entièrement dédiée et en lien direct avec le Club Economique du Cotentin qui est animé, vous le savez, par Benoît ARRIVÉ vice-président en charge du développement économique de la CAC. La troisième action doit nous conduire à améliorer l'accès aux soins par l'appui aux outils de coopération et de télésanté, vous constaterez que je ne parle pas de télé-médecine mais de télésanté, ça veut dire qu'il faut mieux outiller les professionnels de santé en matière de coopération et de télésanté bien sûr. C'est tout ce qui concerne l'information aux dispositifs de transfert de tâches, de coopération et de télésanté et la diffusion effective des outils. Mais il faut aussi renforcer le lien médecin de ville et secteur hospitalier,

comme nous devons le faire aussi entre le secteur sanitaire et celui du médicosocial. Enfin il nous semble important et c'est la quatrième action que nous voulons mener, une action pour développer une approche globale de la santé qui vise à renforcer la place de la prévention. Il y a le curatif, mais il y a la prévention et cette prévention doit être au cœur de la politique santé de notre agglomération. Elle repose sur l'articulation de deux objectifs opérationnels que sont la diffusion des bonnes pratiques et le déploiement du service sanitaire. Voilà mes chers collègues très rapidement résumé ce plan d'action. Vous avez le détail sur vos tables qui va donc désormais se mettre en œuvre selon un phasage que nous allons définir avec le conseil de santé du Cotentin qui sera animé par moi-même, mais aussi avec le docteur CHOLLET qui animera et bien sûr avec d'autres participants, une participation très active de très nombreux professionnels de santé. Voilà Monsieur le Président mes chers collègues le plan que je suis heureux de vous présenter ce soir et que nous allons mettre en œuvre. »

Ralph LEJAMTEL:

« Ces quelques remarques complémentaires à ce projet de santé, j'espère qu'elles seront perçues comme telles. Le plan dont il a été question, dont monsieur COQUELIN a parlé « ma santé 2022 » du gouvernement, situe trois problèmes, la surcharge des urgences hospitalières, l'inadaptation de notre système de soins à l'épidémie de maladies chroniques, et les déserts médicaux. S'agissant des déserts médicaux, l'indice qui s'appelle l'accessibilité potentielle localisée, est utilisé par l'ARS pour être encore plus précis dans la difficulté d'accès aux soins de certains de nos concitoyens, et au niveau de la CAC, on voit bien qu'il y a des situations qui sont inférieures à 2,5 consultations par an et par habitant, la façade ouest et la façade est de la CAC sont concernées. Si cet indicateur permet à la commission de travailler de manière précise, c'est un indicateur qui d'une certaine manière sous-estime un élément, c'est celui du temps de travail, puisque les documents de l'ARS permettent d'identifier que dans la Manche c'est 6500 actes par an qui sont effectués par les praticiens en moyenne et le temps moyen en comptant le temps administratif comme le temps médical dépasse les 60 heures. Et on sait que dans les nouveaux professionnels qui entrent dans des professions, ne travailleront pas ce temps-là, et ça veut dire que le problème démographique face auquel on est, va être encore plus important que prévu. Le cabinet dont il est question qui est ACSANTIS a déjà repéré que le nombre de médecins de la CAC est passé de 149 à 110 sur Cherbourg en Cotentin. C'est un décrochage de 30 médecins entre 2016 et 2017 et il faut savoir que ces médecins quand on dit 110 ils ne sont pas tous en activité. Alors évidemment les éléments du plan « ma santé 2022 », le diagnostic on peut le partager mais il y a un certain nombre de moyens qui ne sont pas mis devant. Nous sommes 14^{ème} sur 29 au niveau des pays de l'OCDE en matière de dépenses de santé et pour les aides-soignantes et les infirmières 26^{ème} sur 29. Pourquoi je dis ça parce que dans ce projet il y a l'idée que l'hôpital public et la médecine ambulatoire travaillent de manière plus complémentaire. Mais si l'hôpital public est trop fragilisé, ça sera une plus grande difficulté pour une coopération constructive. Il y a dans « ma santé 2022 » une critique directe de l'ambulatoire lorsqu'il est simplement fondé sur le tout libéral et il y a une critique qui dit que des besoins n'ont pas été suffisamment anticipés. Remarquons que dans les engagements, beaucoup concernent les centres de santé, 400 postes d'assistants médicaux, 400 postes de médecins salariés à exercice partagé entre les hôpitaux et les centres de santé, une réforme du financement avec une baisse de la part des actes et une augmentation du financement global. Pourquoi je dis ça, parce qu'il est proposé un conseil local de santé, je propose que dans ce conseil local, enfin je ne propose pas, mais je demande plutôt, ce sera plus juste, est ce que des représentants de la société coopérative d'intérêt collectif du centre de santé de Cherbourg seront représentés dans ce conseil local de santé. Vous parlez également de diffusion de bonnes pratiques et je partage un certain nombre des éléments dont a parlé Monsieur COQUELIN. Toutefois je pose une question : combien de nouveaux médecins ont été recrutés dans les projets de pôle de santé libéral ambulatoire qui sont soutenus par les collectivités et l'ARS depuis plusieurs années. Et puis diffusion de bonnes pratiques je voudrais parler du cas du département de la Saône et Loire, qui a mis en place un centre de santé départemental qui s'appuiera sur des centres de santé territoriaux et des antennes, il y aura une quarantaine d'antennes avec le déploiement de 30 médecins. Il me semble que c'est une démarche qui est riche d'enseignement et qu'elle pourrait nous inspirer dans les dispositifs que nous pourrions mettre en œuvre dans notre Cotentin par rapport à l'éloignement géographique et d'avoir ce genre d'antennes. Je termine la DREES qui donne des éléments statistiques, souligne que la densité va chuter jusqu'en 2021, enfin qu'elle va continuer de chuter. En 2021 nous atteindrons la densité de 2006. Nous ne retrouverons la densité de 2015 qu'en 2028 et la CNOM qui est l'ordre des médecins, le Conseil National de l'Ordre des Médecins, a classé les départements, la Manche il y aura une baisse des médecins et une hausse de la population. A ce titre, est-ce qu'un observatoire de l'offre de soins ne serait pas une chose qui permettrait de suivre de manière régulière cette évolution de la démographie médicale ? Nous avons besoin de cette volonté politique forte. Elle est effective dans vos propos monsieur COQUELIN, mais mon propos politique était d'étayer un peu ce que vous avez pu dire et de poser quelques questions ou quelques jalons aussi. »

Jacques COQUELIN:

« Oui je n'ai pas la prétention de dire que la médecine libérale est la seule réponse à la démographie médicale, c'est une des réponses que nous pouvons apporter et je pense d'ailleurs que le centre de santé expérimental, si je puis dire puisque ce sera le seul sur la région Normandie à Cherbourg, va nous permettre d'y voir plus clair. Mais j'avouerai aussi que c'est encore expérimental. Je demande à voir, et bien évidemment nous regarderons cela avec la plus grande attention. Il est clair que nous sommes beaucoup plus avancés, beaucoup plus aboutis en ce qui concerne les PSLA et que je crois que nous avons des possibilités aujourd'hui, avec les médecins libéraux qui sont présents sur notre territoire, de créer à la fois sur l'ensemble de notre territoire et de mailler notre territoire. J'ai d'ailleurs rencontré déjà plusieurs maires et plusieurs professionnels de santé sur le territoire pour que nous puissions créer des pôles de santé libéral ambulatoire sur l'ensemble du Cotentin et pouvoir en effet répondre aux besoins de santé. Ce que je veux dire aussi c'est que, je vais être assez bref, mais vous dire que lorsqu'on interroge les jeunes médecins et en particulier nous le faisons lorsqu'on les reçoit dans les paradis de Cherbourg ou dans les réunions que nous organisons en décembre et en février de chaque année, et bien qu'est-ce qu'ils nous disent, ils nous disent qu'ils veulent travailler ensemble, avec un projet professionnel commun. Ils nous disent également qu'ils veulent travailler dans des conditions meilleures possibles avec des plateaux techniques. Ils nous disent aussi qu'ils ont besoin de travail pour le conjoint, d'avoir aussi un environnement de qualité. Eh bien ce plan que nous voulons mettre en place, il répond à la fois à l'ensemble des exigences de ces jeunes médecins ou de ces futurs médecins. Voilà ce que je peux vous répondre sur ces questions. En ce qui concerne la composition du comité de soins local, du CLS, il est bien évident que nous travaillerons avec l'ensemble des acteurs, avec l'ensemble des partenaires et je le répète, je le dis avec force, nous ne pourrons pas avancer sans une participation massive des professionnels de santé, des médecins généralistes mais pas seulement, nous avons besoin de l'ensemble de ces professionnels de santé pour avancer. »

Le Président :

« Je remercie une fois de plus Monsieur Coquelin et c'est un sujet dont nous aurons l'occasion de reparler, j'imagine fréquemment, au fur et à mesure de la mise en place et de la déclinaison territoriale de ce plan. »

Le Conseil Communautaire prend acte.

Délibération n° 2018 - 194**OBJET : Restitution de la compétence facultative en lien avec le port Diélette**

Patrice PILLET présente la délibération.

Le Président:

« Merci Patrice. Juste un mot de complément sur ce qui a été très bien dit par Patrice, même si le sujet est, je vous l'accorde, juridiquement compliqué, c'est une délibération dont vous avez bien compris qu'elle n'interdit rien pour l'avenir et qu'elle laisse à la communauté d'agglomération, en liaison naturellement avec les communes concernées, le temps de trouver avec le Département, les bons équilibres pour assurer l'avenir de ces concessions. Je vais dire un mot sur Barneville-Carteret parce que la question m'a été posée à plusieurs reprises en me disant : « Mais pourquoi vous le faites pour Diélette alors que vous ne le faites pas pour Barneville-Carteret ? » Ce que nous sommes en train d'étudier pour Barneville-Carteret, c'est la situation juridique précise de la concession, situation qui est différente de celle de Port Diélette dans la mesure où les textes régissant le rapport entre le concédant et le concessionnaire ne sont pas aussi fermement établis, je vais le dire comme cela c'est assez diplomatique, qui ne le sont pour port Diélette. Donc ce que j'ai dit au maire de Barneville-Carteret et ce que je dis à l'Assemblée aujourd'hui, c'est que nous sommes en train d'étudier juridiquement l'ensemble des tenants et des aboutissants de la situation de la concession de la base nautique de Barneville-Carteret et dès lors que nous aurons trouvé des solutions, et bien nous les soumettrons le cas échéant à l'Assemblée avec l'idée d'être aussi souple et aussi pragmatique que nous le sommes pour port

Diélette mais dans le respect des règles de fonctionnement et d'organisation de la communauté d'agglomération.»

Le Président ouvre le vote.
Claudine SOURISSE ne prend pas part au vote.

Nombre de membres : 221 18h50
Nombre de votants : 201
Pour : 175 Contre : 1 Abstentions : 25

Le Conseil Communautaire décide de restituer, à compter du 1^{er} janvier 2019, la compétence «**Aménagement, construction et exploitation de la zone de Port Diélette** : Dans le cadre de la concession conclue avec le Conseil Général de la Manche, la Communauté de Communes assure la construction et l'exploitation de Port-Diélette. Dans le prolongement de cette compétence, la Communauté de Communes pourra réaliser des opérations immobilières, commerciales connexes susceptibles de contribuer au développement de la zone de Port Diélette», **sauf la coordination et le soutien au développement du nautisme.**

Délibération n° 2018 - 195

OBJET : Définition de l'intérêt communautaire pour les Zones d'Aménagement Concerté

Jean-Marie LINCHEAU présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 18h53
Nombre de votants : 203
Pour : 197 Contre : 0 Abstentions : 6

La délibération est votée aux 2/3 des membres du Conseil.

Le Conseil Communautaire décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, sont d'intérêt communautaire les zones d'aménagement concerté exclusivement à vocation économique.

Délibération n° 2018 - 196

OBJET : Projet de Bus Nouvelle Génération - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage Communauté d'Agglomération du Cotentin / Ville de Cherbourg-en-Cotentin

Le Président:

« Je voulais intervenir en préambule pour resituer à la fois, le cadre et les enjeux de cette délibération sur un projet, qui a fait couler beaucoup d'encre, qui d'ailleurs probablement en fera couler pas mal dans les mois qui viennent, et si j'en juge par la couverture de presse de ce sujet, je pense qu'il intéresse au-delà des élus cherbourgeois, l'ensemble des élus du Cotentin. Un mot d'abord pour dire que le débat au sein du conseil municipal de Cherbourg et le débat, je dirais, au sein de Cherbourg sur cette affaire, a sa légitimité mais que nous ne sommes pas ici au sein du conseil municipal de Cherbourg, nous sommes au sein du conseil d'agglomération du Cotentin et ça a une conséquence pratique et concrète, c'est que nous ne pouvons pas avoir la même vision des choses, que celle qui a lieu au sein d'un conseil municipal. Je rappelle qu'une des règles fondatrices de l'agglomération, je le dis en préambule, c'est de reprendre à son compte l'ensemble des projets qui ont été portés par les anciens EPCI, quels qu'ils soient, sans s'ériger en juge de l'opportunité de ces projets. C'est la règle de base que nous avons prise pour tous les projets qui vous ont été soumis et apportés et jusqu'à présent nous n'avons pas dérogé et nous n'avons pas de raison de traiter différemment le BNG par rapport à d'autres projets qui ont été apportés par tel ou tel EPCI. Ce n'est pas pour autant naturellement que nous n'avons pas dans la

conduite du projet, dans la manière dont celui-ci est porté, dans la manière dont celui-ci est expliqué, dans la manière dont celui-ci est élaboré, notre mot à dire et notre opinion à donner, et bien au contraire, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous organisons aujourd'hui, comme je m'y étais engagé, un débat suivi d'un vote sur un aspect particulier qui est l'aspect juridique de transfert de la maîtrise d'ouvrage de la ville vers la communauté d'agglomération. Cela nous donne l'occasion d'avoir un premier débat sur ce sujet, mais je dois dire que aujourd'hui et je voudrais que ce soit très clair pour tout le monde, il ne s'agit pas d'engager le financement et les travaux du Bus Nouvelle Génération, ceci fera l'objet d'un deuxième vote ultérieur, bien ultérieur, à l'issue du travail de programmation qui aura été confié à ceux qui nous accompagnent au niveau technique sur ce sujet. Le BNG, je le disais, c'est un projet qui nous vient de l'ancienne Communauté urbaine de Cherbourg, c'est un projet ancien, puisque c'est un projet qui date de 2012 et depuis 2012 et par rapport à l'équilibre initial du projet, tel qu'il a été souvent discuté, je dirais que beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, si vous me permettez cette expression. D'abord ce projet aujourd'hui s'inscrit dans une dynamique qui est tout à fait nouvelle au niveau des transports et de la mobilité, puisque nous avons créé le Cotentin pour donner une réponse globale au niveau des transports et de la mobilité. Et c'est dans cette perspective globale que ce projet doit s'intégrer et qui doit donc trouver un nouveau souffle et une nouvelle raison d'être. De la même manière, ce projet s'inscrit aussi dans une transformation urbaine de la ville de Cherbourg, sur laquelle j'imagine que le maire de Cherbourg voudra dire un mot dans quelques instants, mais cette transformation urbaine évidemment a un impact, sur le projet lui-même. Je pense en particulier à l'ensemble de la réflexion et à l'ensemble des travaux qui se sont mis en place au sujet de la plateforme multimodale et de la réfection, si vous me permettez ce mot, de la gare de Cherbourg, qui d'ailleurs fait l'objet au moins sur les principes d'un assez large consensus. Et puis la troisième évolution qui me paraît majeure c'est que ce projet quand il a été lancé, a suscité depuis ça ne s'est pas démenti, beaucoup de discussions, beaucoup de discussions au sein de l'opinion publique, au sein des associations cherbourgeoises qu'elles soient pour ou qu'elles soient contre, et que je crois et je l'ai toujours dit, qu'un projet qui marche c'est un projet qui est compris, c'est un projet qui est accepté, c'est un projet qui est discuté et je crois de ce point de vue que nous ne pouvons pas nous lancer dans ce projet sans qu'il y ait eu au préalable un état des lieux extrêmement partagé des enjeux, aussi bien au niveau de Cherbourg qu'au niveau de l'agglomération. C'est la raison pour laquelle lorsque nous avons pris la compétence sur les transports et la mobilité et lorsque nous avons repris en main le BNG, nous avons souhaité avec Noël LEFEVRE, avec Arnaud CATHERINE et avec l'accord de Benoît ARRIVÉ, que les groupes de travail qui réunissent un large spectre de personnes soient des groupes de travail ouverts, où la concertation ne soit pas un vain mot et où le dialogue et le niveau d'information soient partagés, car ce que j'avais constaté, c'est que le niveau d'information n'était pas partagé et qu'il y avait un certain nombre d'incertitudes et d'interrogations qui de bonne foi, se faisaient jour et auxquelles il fallait répondre. Donc je dirais que le premier travail qui a eu lieu depuis un an. C'est de mettre tout le monde sur le même plan au niveau de la connaissance du projet, de la connaissance des enjeux et de la connaissance des réalités même du BNG, ça c'est la première chose. Deuxième chose depuis un an dans le cadre de ces groupes, ce que j'ai constaté et j'y ai participé moi-même souvent pas toujours mais souvent, au groupes de concertation dans lesquels il y a l'ensemble des acteurs, il n'y a pas que des gens qui sont pour et aussi des gens qui sont contre. Personne ne remet en cause le principe du projet ou en tout cas je vais être encore plus modéré, personne ne remet en cause le principe de la nécessité de transformer le transport public en centre-ville de Cherbourg et d'en faire un des éléments de la requalification urbaine. Il peut y avoir des discussions sur les modalités, il peut y avoir des désaccords sur le BNG, sur son coût, son stationnement, sur les voies dédiées mais il n'y a pas de désaccord sur l'objectif qui est de rendre la ville plus attractive et de passer d'une situation héritée des années 70 à une situation digne des années 2020 et cela je crois que nous ne devons pas l'oublier. Et d'ailleurs si nous devons l'oublier, l'ensemble des débats de la semaine sur les prix du carburant et sur l'évolution de la voiture, nous rappellerait que nous sommes ici sur un débat qui est un débat national en réalité et qui n'est pas qu'un débat local. Alors après sur le BNG lui-même, je crois qu'il y a eu un certain nombre et qu'il y a toujours un certain nombre d'interrogations que nous avons voulu, non pas lever mais en tout cas traiter dans le cadre du nouveau cadre qui vous est proposé aujourd'hui. Premières de ces interrogations, c'est une interrogation sur le calendrier. Je vais vous dire nous ne sommes pas pressés, nous ne sommes pas pressés, à partir du moment naturellement, où nous avons un objectif clair et à partir du moment où nous avons la certitude de garantir un certain nombre de financements, les financements extérieurs jusqu'à la fin de l'année 2020, ce qui est le terme au-delà duquel ça deviendrait un peu compliqué. Mais jusqu'à la fin de l'année 2020, il y a une large place au niveau du calendrier pour l'affinage et l'amélioration du projet. Deuxième élément que je voulais livrer à votre réflexion c'est qu'il y a un certain

nombre d'interrogations sur, outre le calendrier, le stationnement et l'impact du BNG sur les places de stationnement. Il y a des incertitudes sur les tracés, un certain nombre de gens contestent les tracés. Alors vous me direz de toute façon il y aura toujours une contestation sur le tracé, mais enfin là, visiblement, il y a nécessité d'étudier des alternatives à un certain nombre de tracés et de ne pas considérer que le tracé est ficelé et prêt pour utilisation. Et puis il y a aussi une interrogation sur l'ampleur des voies dédiées. Donc c'est les trois interrogations majeures auxquelles nous avons promis de répondre ou en tout cas que nous avons promis de traiter dans le cadre de la programmation nouvelle qui vous est proposée. Cette programmation, nous vous proposons aujourd'hui de la voter, c'est à dire de voter le principe du transfert de la convention de maîtrise d'ouvrage de la ville vers la communauté d'agglomération, ce qui va nous permettre ensuite de mettre en place un programme. Lequel programme qui sera le BNG nouveau, si je puis dire, vous sera représenté début 2020, pour qu'à ce moment-là les élus décident si ils engagent le programme, à quelle hauteur, avec quel financement ou si ils décident d'affecter les fonds à d'autres programmes sachant que ce ne sera pas si facile qu'on pourrait l'imaginer. Voilà ce que je voulais dire, donc le principe du BNG est maintenu. Le principe de la modernisation du centre-ville de Cherbourg, de la réflexion sur le pôle multimodal et la nécessité d'avancer sur l'amélioration de l'offre de transports publics est réaffirmé. La nécessité d'inscrire cette perspective dans le cadre du Grand Cotentin et dans le cadre de la desserte des villes autour et du maillage des bourgs centres est également non seulement rappelée mais constitue un élément nouveau du projet, ou en tout cas de sa configuration nouvelle. La discussion est largement ouverte sur tous les points qui posent problème dans le cadre d'un groupe de concertation qui a déjà fait la preuve jusqu'à présent de sa maturité et il vous est proposé aujourd'hui de débattre puis de voter sur la poursuite de cette programmation dans le cadre que je viens de rappeler. Alors avant d'ouvrir le débat, je vais demander à Arnaud CATHERINE dont c'est la délégation de nous rappeler les principaux enjeux du projet avec des faits et des chiffres, parce que moi j'ai parlé sur des propos généraux, donc Arnaud Catherine a la parole pour une dizaine de minutes. »

Arnaud CATHERINE :

« Merci Monsieur le Président je voulais vraiment vous remercier, vous ainsi que Noël LEFEVRE et bien entendu le Maire de Cherbourg en Cotentin, pour votre investissement et votre implication depuis le départ sur ce dossier. Et merci d'avoir permis l'organisation de ce débat, qui je l'espère sera éclairant pour l'ensemble de l'assemblée, et qui consiste à répondre à une question relativement simple finalement, qu'est-ce que le projet de Bus Nouvelle Génération. Vous l'avez dit les transports et mobilités aujourd'hui sont au cœur de profondes mutations et révolutions, des évolutions culturelles, réglementaires, environnementales, technologiques et finalement le Bus Nouvelle Génération s'inscrit pleinement dans cette mutation. Vous avez évoqué le débat et la nécessité de faire œuvre de pédagogie autour de ce projet, et c'est vrai que pour ma part j'ai pu constater qu'à chaque fois que nous avons pris le temps d'expliquer ce projet, il a toujours été compris. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas des divergences, comme vous l'avez très bien dit, de point de vue souvent d'ordre technique. Il n'empêche qu'il a toujours été compris et c'est pour ça aussi qu'il a recueilli une forme d'unanimité lors de la présentation au Bureau d'agglomération et aussi au sein de la commission thématique de territoire préalable au conseil. Vous avez donc toutes et tous reçu un vade mecum qui vous donne les principaux éléments du projet et je vais dérouler une présentation plus exhaustive du projet en tant que tel. Quelques éléments rapides sur la photographie des transports publics à l'échelle de Cherbourg en Cotentin et du Cotentin. Tout d'abord quelques chiffres, je retiendrai surtout ce chiffre de 70% d'habitants qui souhaitent réduire l'usage de leur voiture au quotidien. C'est d'ailleurs d'actualité, au-delà des autres chiffres je trouve que ce chiffre est très encourageant. Autre chiffre intéressant l'essentiel des usagers aujourd'hui du réseau de transport Zéphyr sur Cherbourg en Cotentin est une clientèle, si j'ose dire, essentiellement captive, composée pour deux usagers sur trois de moins de 26 ans et essentiellement de scolaires aux alentours de 55%. Le réseau actuel, c'est important je voulais qu'il soit affiché, parce qu'il est constitué vous voyez, de huit lignes régulières et d'un certain nombre de services. Je précise que le projet Bus Nouvelle Génération ne vise qu'à renforcer ce réseau et qu'aucune de ces huit lignes ne disparaîtra dans le cadre du projet. Ce sont des questions qui nous ont parfois été posées. Le transport public à l'échelle du Cotentin, la photographie c'est la suivante, il y a deux gares ferroviaires, l'une à Valognes, l'autre à Cherbourg en Cotentin, des liaisons que vous connaissez interurbaines, c'est le service par autocar MANEO, des aires de covoiturage et le réseau Zéphyr que je viens de présenter à l'instant. L'avenir c'est celui-là, c'est le plan de déplacement du Cotentin qui est porté par Noël LEFEVRE, avec quelques éléments à retenir, à savoir que c'est un plan

de déplacement obligatoire puisque nous sommes une collectivité supérieure à 100 000 habitants, qui a un certain nombre d'objectifs et notamment l'un d'entre eux, c'est de réduire l'usage de la voiture. Mais surtout il préconisera un certain nombre d'aspects techniques sur le Bus Nouvelle Génération pour l'intégrer dans un plan plus global. Finalement le Bus Nouvelle Génération, comme le pôle d'échange multimodal, ne sont que des briques qui viennent à l'intérieur de ce plan de déplacement du Cotentin qui aboutira à terme à la création d'un réseau de transport futur interurbain à l'échelle de l'agglomération, connectée bien entendu avec les transports publics de Cherbourg en Cotentin. Le projet du Bus de Nouvelle Génération, quelques éléments de contexte, ils ont été rappelés, un projet qui finalement était peu connu. Vous avez entendu sans doute parler de BHNS BNG. Pour faire simple BHNS c'est un terme générique qui veut dire Bus à Haut Niveau de Service. Un certain nombre de villes moyennes ont mis en place des BHNS au sein de leur ville. BNG pourquoi, parce que comme l'a dit très justement le Président, il s'intègre dans un plan de déplacements du Cotentin. Nous avons changé d'échelle et nous avons souhaité nous approprier ce concept de BHNS et le dénommé Bus de Nouvelle Génération car c'est bien ça l'avenir avec le plan de déplacements du Cotentin. Depuis mi 2017, on peut le dire, c'est que la communication autour de ce projet essentiellement porté par une association qui s'appelle Cherbourg Locale Motive association je précise avec qui nous entretenons d'excellentes relations. Depuis 2017, il faut reconnaître que l'association Cherbourg Locale Motive a mis en lumière le projet Bus Nouvelle Génération. Je le redis nous entretenons d'excellentes relations avec cette association même si nous avons parfois des divergences de point de vue sur le projet. L'évolution institutionnelle qui peut peut-être paraître ici évidente mais elle ne l'est pas pour le grand public avec les compétences de l'agglomération, l'ex communauté urbaine de Cherbourg, la prise de compétence par l'agglomération du Cotentin, la création de la commune nouvelle de Cherbourg en Cotentin, ces éléments de contexte finalement brouillent un peu le message.

Les enjeux: Pour le projet Bus Nouvelle Génération, aujourd'hui nous sommes dans le cadre d'un nouveau départ puisque nous avons une nouvelle maîtrise d'ouvrage avec le Cotentin, l'agglomération du Cotentin, nous avons changé d'échelle. Nous avons un AMO qui nous accompagne, assistant à maîtrise d'ouvrage, sur le projet. Une nouvelle démarche de rencontre cela a été souligné avec le groupe de concertation que nous souhaitons d'ailleurs étoffer dans les mois qui viennent. Et puis certains commerçants qui voient le projet comme une contrainte potentielle dans l'avenir. Mais il y a aussi et heureusement des convergences d'opinions avec un aménagement cyclable à renforcer car nous avons des discontinuités sur le territoire sur nos pistes cyclables. Le pôle d'échanges multimodal de la gare, le nœud de la gare qui semble effectivement comme l'a dit le Président faire une forme d'unanimité autour de sa réfection. L'accessibilité pour toutes les personnes qui vivent un handicap pour emprunter les transports en commun. Ça c'est des sorties aussi du groupe de concertation, la nécessité de mettre en place des parkings relais pour permettre finalement d'emprunter le réseau depuis d'autres territoires que Cherbourg en Cotentin. Et puis enfin l'attractivité du centre-ville qui est aussi un enjeu majeur.

Les objectifs: Je vais les citer mais je résumerai ensuite finalement quel est le véritable objectif de ce projet. Performance bien entendu plus de régularité, les bus doivent toujours arriver à l'heure sur un système comme celui-là, plus de fréquence, une amplitude plus forte c'est à dire plus tôt le matin et plus tard le soir, un meilleur confort pour être compétitif finalement vis à vis de la voiture et une vitesse commerciale qui doit accélérer puisque nous sommes aujourd'hui à 18 kilomètres heure ce qui est relativement moyen, l'intermodalité, j'y reviendrai par la suite. L'attractivité, elle est nécessaire si l'on veut améliorer la qualité du fonctionnement du réseau et desservir surtout un nombre important de quartiers parce que ça veut dire un nombre important d'habitants. Et comme l'a dit aussi tout à l'heure très justement le Président s'intégrer dans cette dynamique actuelle de requalification urbaine qui a lieu sur Cherbourg en Cotentin. Le rééquilibrage, c'est aussi un enjeu majeur et un objectif majeur du projet. Il s'agit de permettre à tout un chacun de partager la voirie. On voit sur la photo du dessus qui est certes ancienne où on a une forme d'harmonie dans l'usage de la voirie. Et contrairement à celle du dessous on voit qu'uniquement les engins motorisés prennent la voirie, et puis il y a cette orthogonalité avec les piétons, et l'enjeu c'est finalement de permettre à tout un chacun de pouvoir emprunter la voirie, que ce soit par des moyens motorisés ou des déplacements doux. Et puis les enjeux environnementaux sur lesquels je ne m'étendrais pas, mais bien entendu cela rejoint la qualité de l'air, la lutte contre la pollution. Si je devais vraiment résumer le projet de Bus Nouvelle Génération, je dirais que l'agglomération du Cotentin, comme la ville de Cherbourg en Cotentin, n'a pas les moyens ni les besoins de mettre en place un métro ou un tramway, mais finalement le Bus Nouvelle Génération, c'est la réponse technique à ce type de transport. Je m'explique l'objectif de ce projet c'est que finalement pour un nouvel arrivant qui ne connaît pas le réseau ou même d'ailleurs pour un habitant qui ne connaît pas

le réseau, qu'il puisse tout de suite identifier une ligne de Bus Nouvelle Génération, il sait qu'il doit se rendre à un endroit précis, il prend comme on prendrait le métro, il ne se pose pas la question de savoir à quelle heure passera le bus. Ce qu'il sait c'est que de toute façon toutes les dix minutes au plus un bus passera le prendre et pourra l'emmener à l'endroit où il souhaite se rendre. C'est exactement ça le principe. Et ça nécessite des infrastructures, des voies dédiées par endroits, pour pouvoir continuer à contourner les tensions de circulation qui peuvent exister ici ou là. Mais finalement le véritable projet, le véritable enjeu c'est celui-là. Retour du BHNS au BNG comme le disait tout à l'heure le président. Les deux lignes qui seraient donc concernées par le projet, l'une qui s'appelle la ligne littorale qui part de Querqueville et qui passe par le centre-ville de Cherbourg en Cotentin, passant par la gare, fait 13 km et c'est la ligne jaune que vous pouvez voir et ensuite vous avez la ligne sud qui fait quant à elle 6 kilomètres, qui part des Fourches en passant par le lycée Millet, le site universitaire, la gare pour rejoindre l'hôtel de ville. La partie verte c'est le site propre partiel ou intégral, on verra en fonction de la concertation, le reste, les aspects techniques, vous les verrez tout à l'heure, sont essentiellement priorité aux feux. Alors pourquoi ces deux lignes, au-delà du fait qu'ils concentrent 50% des habitants, il y a aussi un environnement économique favorable sur ces deux lignes, avec tout d'abord la base de défense et ses sites à Querqueville et sur le port militaire. Autre donneur d'ordre important sur le port militaire, Naval Group qui est desservi par cette ligne. Ensuite il y a les activités maritimes avec le port de plaisance, le port de commerce, le port de pêche, les trafics transmanche, mais aussi la Cité de la Mer qui est le moteur touristique de la ville et du Cotentin. Il y a également une entreprise importante le long du tracé, les CMN et le petit nouveau avec LN Wind Power, tout au bout du port des Flamands. Autre raison pour laquelle ces deux lignes ont été choisies, c'est l'activité commerciale. Elle dessert toutes les villes, le bourg de Querqueville et ses activités commerciales, celui d'Equedreville, mais aussi bien entendu l'hyper centre de Cherbourg-Octeville qui est concerné par l'ensemble de ses activités, l'hôpital Pasteur, le centre public hospitalier du Cotentin qui est bien entendu desservi. La rue du Val de Saire, le bourg de Tourlaville, sans oublier bien entendu les Provinces Octeville et le site universitaire. Au cœur de tout cela, il y a comme cela a été rappelé tout à l'heure, la gare, je dirai le nœud de la gare aujourd'hui et il faut comprendre que le Bus Nouvelle Génération et le projet de pôle d'échange multimodal sont étroitement liés, intimement liés. La situation aujourd'hui est la suivante, nous avons un nœud au niveau de la gare, pas vraiment cohérent en matière de chaîne de déplacement avec une gare routière qui se trouve de l'autre côté de la gare SNCF, des parkings qui n'ont de parking que le nom, des difficultés pour les piétons comme pour les cyclistes de se déplacer en toute sécurité et une étude qui a été portée par la Région, la SNCF et l'agglomération aboutit sur un certain nombre de préconisations, c'est ce que vous avez peut être vu ou lu dans la presse récemment, avec une requalification de l'emprise de la gare et il s'agissait de repenser celle-ci de manière logique et ordonnée dans la chaîne des déplacements. La première chose qui a été faite dans cette étude c'est de déplacer la gare routière interurbaine qui est censée irriguer l'ensemble de l'agglomération côté gare SNCF. D'ailleurs vous verrez que tout a été mis et c'est logique, côté gare SNCF, avec un parvis ouest qui redonne de la place pour les vélos, pour les piétons, sécurise les parcours. Et ensuite deux parkings, j'y reviendrai plus longuement tout à l'heure avec leur requalification complète. S'agissant des déplacements doux comme vous pouvez le constater depuis le quartier des Provinces où vous avez une forme de Y qui vous permet d'atteindre la place Jean-Jaurès puis de prendre soit le bus pour vous rendre en ville ou prendre l'autre branche du Y pour aller à la gare SNCF ou prendre l'autocar en tout cas de vous déplacer de manière sécurisée en direction du centre-ville ou des moyens de locomotion. Il a même été imaginé par le cabinet d'études un système de vélos service qui pourrait être mis en place à cet endroit. Alors là vous avez une vue d'artiste, je tiens à préciser que ces photos sont non contractuelles, il s'agit de principe volumétrique mais absolument pas de plans de détails nous n'en sommes pas là. Ce que l'on peut voir effectivement c'est que l'ensemble est relativement harmonieux et permet des déplacements cohérents. Autre vue depuis les quartiers des Provinces en direction du quartier des Bassins. S'agissant des parkings, là la position qui a été prise par le cabinet, deux parkings principaux, le parking que vous connaissez qui s'apparente plus à un noman's land qu'à un parking, qui serait entièrement reconfiguré parking paysager 215 places réglementé pour éviter les voitures ventouses et le parking courte durée, le petit parking qui permet de faire de la dépose minute mais aussi d'offrir de la place aux taxis à cet endroit. Là encore une vue d'artiste, je le précise ici vous voyez sept rangées d'arbres il s'agit bien d'une vue d'artiste, pour l'instant il n'est pas question de supprimer la route qui borde la criée en direction des Eleis. Donc pour revenir sur le projet quand je disais que l'ensemble était étroitement lié, je parlais tout à l'heure de lisibilité il est indispensable qu'en sortant de la gare notamment pour un nouvel arrivant, il puisse tout de suite identifier les Bus ligne Nouvelle Génération et c'est pourquoi il est nécessaire en tout cas pour les stations d'avoir des marqueurs architecturaux sur

l'espace public pour tout de suite prendre le bus, j'ai envie de dire de manière assez naturelle. Sur les tracés bien entendu là encore il doit y avoir un système de revêtement contrasté pour bien identifier le passage du Bus Nouvelle Génération, voire des bordures de séparation pour sécuriser les différents modes de déplacement. La livrée du matériel roulant doit elle aussi être identifiable. On peut même comme à Lorient ou dans d'autres villes apporter un nom spécifique aux Bus Nouvelle Génération. S'agissant de la performance il y a deux dispositifs techniques principaux, à savoir les sites propres, les sites propres alternés partagés ou parfois intégral et les sites propres virtuels avec les systèmes de priorité au feu qui permet aux bus d'avoir la priorité quand ils passent à un carrefour. C'est d'ailleurs l'essentiel des travaux sur le projet pour les 19 km de ligne. Et puis c'est aussi l'occasion de rendre accessible à 100% sur ces deux lignes là et permettre l'usage à toutes les personnes qui vivent un handicap ou qui rencontrent une fragilité de prendre le transport en commun. Autre point important c'est bien entendu l'interface avec les modes doux, puisque vous le savez ou vous ne le savez pas, il y a des discontinuités sur les pistes cyclables au sein du territoire et avec le Bus Nouvelle Génération nous profiterions des voies dédiées pour dans les sites propres, permettre de nouveau d'assurer des continuités sur ces pistes cyclables, permettant de relier l'est à l'ouest de l'agglomération. La modernisation du réseau et bien, elle est en cours. Vous avez sans doute vu que nous avons fait l'acquisition de nouveaux bus plus propres, la technologie hybride qui est une technologie certes de transition mais qui permet déjà d'émettre moins de particules fines. Et puis une nouvelle billettique extrêmement récente puisqu'elle date du 22 octobre dernier et qui permet de fluidifier l'accès dans les bus, de mieux connaître notre réseau et à terme, d'offrir une interopérabilité. Qu'est-ce que ça veut dire, et bien à terme plus ou moins long avec la même carte vous pourrez prendre le bus, l'autocar et même le train. Quelques exemples rapidement de projet BHNS, c'est ce que je vous disais, c'est le terme générique, abouti l'un à Saint-Nazaire, 9 km dont 6 km sur voies réservées, une vitesse commerciale de 22 km/heure. Vous avez pu voir que la note était de seulement 18 kilomètres/heure. Et puis le Triskell de Lorient qui est un BHNS de type tronc commun avec des voies partagées qui accueille 17 millions de voyageurs chaque année. Le coût du projet vous l'avez de toute façon dans le vade mecum, 32,4 millions d'euros, en intégrant un certain nombre d'aléas de travaux il est estimé aujourd'hui à 36 millions d'euros avec les grandes masses qui sont peut-être pas très visibles ici avec d'un côté les études préparatoires, les travaux préparatoires sur les réseaux, notamment aux alentours de 7 millions d'euros, les voiries, plantations, éclairage, parking relais aux alentours de 13 millions d'euros et puis les nouveaux bus, les voies dédiées, les nouvelles stations, le mobilier urbain pour 12 millions d'euros. Le calendrier, il a été clairement exposé tout à l'heure par le Président, je n'y reviendrai pas, de toute façon les travaux ne pourraient pas commencer avant 2020 pour une mise en service fin 2022. Et les prochaines étapes, si vous en êtes d'accord ce soir, c'est d'approfondir les enjeux de la concertation avec le groupe de travail. Tout le travail qui a été évoqué par le Président sur les tracés, sur l'ensemble des travaux préparatoires, des études finalement préalables, des préliminaires qui devront être mené avec le groupe de concertation et puis de bien identifier les liens entre le plan de déplacements du Cotentin et le Bus Nouvelle Génération. Faire œuvre de pédagogie aussi en direction du grand public avec des temps forts de communication qui seront prévus par l'AMO. Pour terminer ce petit dessin puisqu'il s'agit aujourd'hui finalement de penser les déplacements à l'échelle du Cotentin et on peut si c'est une image, cependant on peut imaginer que ce Bus Nouvelle Génération pourrait être l'artère centrale d'un réseau qui va à terme irriguer l'ensemble du Cotentin et si il nous arrive, moi le premier, peut-être vous, de déplorer parfois l'enclavement de notre territoire, à savoir qu'effectivement on a des dysfonctionnements sur notre réseau ferroviaire, on n'a pas d'axes autoroutiers qui viennent jusqu'à la pointe du Cotentin, on peut le déplorer mais on ne peut pas vraiment agir directement, là nous avons l'occasion parce que nous sommes l'autorité organisatrice du transport, sur notre territoire nous avons l'occasion d'agir concrètement et si vous êtes d'accord pour dire, je le suppose, que l'emprise de la gare renvoie une image relativement négative pour un nouvel arrivant, que le stationnement est indigne sur cet endroit, qu'il est nécessaire de moderniser notre offre de transports publics et qu'il faut améliorer ce transport notamment pour toutes les personnes qui vivent un handicap. Nous pouvons le faire ensemble au travers du projet du Bus Nouvelle Génération. C'est ce qui vous est proposé ce soir. »

David MARGUERITTE :

« Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots simplement pour préciser la position que j'ai pu avoir et que j'ai toujours et qui est celle d'un certain nombre de collègues. Sur ce dossier d'abord vous aviez pris un engagement Monsieur le Président pour qu'il puisse y avoir un débat dans ce conseil communautaire et cet engagement est tenu et je vous en remercie. C'est le premier point je voulais

insister là-dessus. Par ailleurs il s'agit ce soir de s'interroger sur le transfert de la maîtrise d'ouvrage et de voter le transfert de la maîtrise d'ouvrage. Je suis favorable au transfert de la maîtrise d'ouvrage. D'ailleurs nous étions nombreux à la demander et en pleine cohérence avec ce que j'ai dit avec d'autres, je voterai donc le transfert de la maîtrise d'ouvrage. Pourquoi? Parce que j'estime que ce projet est d'envergure communautaire, ce que j'ai dit à plusieurs reprises, c'est un projet communautaire par son envergure, son périmètre, par l'intérêt qui vient d'être rappelé et qui pourrait concerner l'ensemble des habitants du Cotentin, et qu'en effet Monsieur le Président, je suis d'accord avec vous, pas question que ce sujet soit un sujet de conseil municipal de Cherbourg en Cotentin et que le débat qui a pu se développer au sein du conseil municipal de Cherbourg, n'a pas à être greffé ici. Et ce d'autant moins que le projet sur lequel nous nous étions prononcés à l'époque, n'est plus le projet qui est présenté et que j'ai pu dire d'ailleurs, vous avez cité l'association Cherbourg Locale Motive, j'ai repris avec d'autres, j'ai partagé avec d'autres, les arguments de cette association pour une large part de ses arguments sur les voies dédiées, sur le stationnement potentiel, sur l'ampleur des voies dédiées d'ailleurs plus que les voies dédiées en tant que telles, sur le stationnement et qu'il est donc plus question de discuter de ce projet qui n'est plus le même projet et d'une certaine manière je m'en réjouis également puisque la ligne que j'ai pu avoir sur ce projet n'a pas changée. Il va donc être question dans plusieurs mois de se prononcer sur un nouveau projet qui sera configuré à l'échelle communautaire et c'est à ce moment-là que nous pourrons les uns et les autres nous déterminer en fonction de son intérêt, en fonction de son coût également et de l'argent public qu'il mobilisera, par rapport à l'attractivité qu'il pourrait générer ou pas d'ailleurs, ne pas préjuger du débat. Et aujourd'hui on ne peut pas se prononcer sur un projet qui sera amené à être finalisé dans les mois et les semaines qui viennent et d'ailleurs compte tenu du calendrier début de l'année 2020, nous aurons à nous prononcer mais d'une certaine manière les habitants du Cotentin aussi auront à se prononcer et je pense que c'est une bonne chose qu'il en soit ainsi. Je voulais simplement rappeler ma position, rappeler une position qui a été partagée, qui a été développée. Et de dire que sur le transfert de la maîtrise d'ouvrage, parce que c'est cohérent avec ce que nous avons été nombreux à dire, nous la soutenons et nous nous réjouissons qu'un débat communautaire ait lieu ce soir, mais qu'il ait lieu au bout du compte, plutôt en début 2020 quand le nouveau projet nous sera présenté. Merci beaucoup»

Hervé FEUILLY :

« Merci Monsieur le Président. Je rejoins les propos de David MARGUERITTE à propos de ce dossier qui est assurément une compétence de l'agglomération. Toutefois dans l'exposé futur ou dans les débats futurs, je pense qu'il ne faudra pas occulter, parce que là Monsieur CATHERINE nous a présenté un projet un peu de façon idyllique, mais il ne faudra pas occulter l'exploitation de ce projet. Quand on a un dossier d'environ 40 millions d'euros, alors pour éviter des prises de tête dans quelques mois, joignez au futur dossier l'exploitation future de ce projet. »

Une conseillère déléguée :

«Juste donc j'ai bien compris ce soir qu'on votait effectivement le transfert de projet de la compétence au niveau de la CAC. Moi je vois deux absences seulement dans le groupe de réflexions qui se mettent en place, c'est la gratuité des transports. Donc c'est un projet qui se met en place, je pense que c'est quelque chose qui peut être amené en réflexion dès maintenant. Beaucoup de villes aujourd'hui en France se posent la question et dans le cadre de l'attractivité, dans le pôle d'attractivité présenté, se pose la question de la gratuité. Des villes parfois de moins de 100.000 habitants passent à la gratuité totale et notamment aussi plusieurs fois j'ai été interpellée par rapport à l'accès des PMR à des tarifs préférentiels aujourd'hui qui n'existent pas pour ces personnes à mobilité réduite et parfois la double peine d'un coût de transport élevé. Voilà mes deux réflexions ce soir. »

Guy CHOLOT :

« Oui simplement toutes les communes historiques de Cherbourg en Cotentin sont concernées, Querqueville, Hainneville, Equeurdreville, Tourlaville, Octeville, et pas La Glacerie. Donc étant donné que je connais un petit peu, je m'étonne pourquoi La Glacerie n'en fait pas partie. C'est peut-être pour des raisons qu'on peut comprendre mais est-ce que je pourrais savoir la raison. »

Jean-Marc JOLY :

« Monsieur le Président, les interrogations de la part d'un élu du sud du territoire, Hemevez. Ce projet suscite des interrogations. Je ne reviendrai pas sur la nécessité d'agir sur nos émissions de polluants et de gaz à effet de serre, peut-être pas assez rappelé dans la délibération. Dans le contexte actuel de réchauffement climatique et de délabrement de nos conditions de vie il nous faut être ambitieux. Un

véritable changement dans nos modes de déplacement doit s'opérer. Le projet de BNG conçu initialement par et pour la CUC n'a pas été à mon sens assez revu pour tenir compte de la nouvelle donne territoriale, la CAC. Les liaisons avec le territoire du Cotentin ne sont pas claires, le lien avec le PDC demeure flou, trop flou. Les projets de lignes laissent de côté une grande partie du territoire et ça va reprendre la réflexion qui vient d'être faite par nos collègues, pas de ligne sud jusqu'à la Glacière. Selon moi afficher dès maintenant le projet d'une ligne sud même dans un deuxième temps serait un signal très fort donné aux 121 autres communes du Cotentin. A court terme il convient aussi de penser dès à présent à positionner des parkings relais pour faciliter l'accès de Cherbourg par l'est et par l'ouest. Dans le même ordre d'idées, il nous faut selon moi afficher dès maintenant dans le projet de pôle d'échanges multimodal la prise en compte future de l'épine dorsale que constitue la ligne SNCF qui traverse du sud au nord notre territoire. Le futur contournement Sud-Ouest, l'éventuel futur contournement sud-ouest de Cherbourg en Cotentin est aussi à prendre en compte. Ces projets de bus et de pôles sont évidemment bien utiles mais ils doivent être pensés pour le Cotentin. Merci. »

Benoît ARRIVÉ :

« Merci Monsieur le Président quelques mots même si je partage tout ce qui vient d'être dit par les uns et les autres, je vais d'abord commencer par remercier Arnaud CATHERINE, et le vice-président Noël LEFEVRE et toutes celles et ceux qui travaillent sur ces sujets à la fois de Bus Nouvelle Génération, de plan de déplacement du Cotentin et puis de pôle d'échanges multimodal de la gare qui vous a été brièvement présenté ce soir puisque ce dossier est travaillé en lien avec les services de la Région bien entendu, et la SNCF. Vous dire que vous l'avez compris ce qui vous est demandé ce soir c'est l'autorisation de poursuivre les débats, de poursuivre les études et surtout de poursuivre les études pour arrêter un projet, et je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit, un projet utile à l'ensemble du Cotentin. Vous l'avez aussi compris le projet du BHNS datait de 2012, il avait été travaillé à l'époque à la communauté urbaine et on a rapidement compris avec le vice-président, avec Arnaud CATHERINE et avec Jean-Louis VALENTIN que ce dossier n'était plus adapté aux nouvelles réalités locales puisque entre 2018 et 2012 il s'est écoulé six ans, et effectivement comme le disait Arnaud CATHERINE, de l'eau a coulé sous les ponts. D'abord il y a la création de notre agglomération que nous avons souhaitée et voulue, qui pose aujourd'hui de nouvelles questions et je rejoindrais là ce qui vient d'être dit à l'instant. Comment on intègre ce projet BNG à l'ensemble du Cotentin et au plan de déplacement du Cotentin, moi ça me paraît essentiel, et d'ailleurs lorsqu'on faisait la promotion de la création de l'agglomération il y a quelques mois à quelques-uns, on a toujours affirmé qu'il fallait construire cette belle et grande agglomération pour apporter des réponses nouvelles, que cela soit en terme de développement économique, en terme de développement touristique, par exemple proactif, mais aussi en terme de transports parce que je crois que l'avenir sur les transports de notre agglomération c'est bien la capacité à mettre du lien entre les principales villes qui composent l'agglomération aujourd'hui, il n'y a pas de transports publics où il n'y a pas suffisamment de transports publics entre nos principales villes et nos bourgs de l'agglomération, et puis il y a aussi d'autres questions qui se posent de façon légitime, qui se posaient d'ailleurs à l'époque de la communauté urbaine mais à laquelle nous étions incapables de répondre et que nous devons pouvoir aujourd'hui traiter, c'est l'extension du réseau urbain par exemple à des communes qui touchent Cherbourg en Cotentin, ce qui n'était pas possible à l'époque de la communauté urbaine, mais qui devient possible, et moi cela me paraît essentiel et pour être sur le terrain comme vous, je rencontre assez souvent des habitants d'anciennes communautés de communes qui font partie de l'agglomération mais qui n'habitent pas Cherbourg en Cotentin et qui seraient extrêmement intéressés par une extension des lignes qui existent aujourd'hui pour leur apporter une réponse en termes de déplacements. Donc la création de l'agglomération nouvel enjeu, et puis d'autres dossiers qui évoluent sur Cherbourg en Cotentin et qui sont arrivés en cours de route et qui nous amènent aussi à revoir le projet initial. Arnaud CATHERINE vous en a parlé tout à l'heure avec son animation, mais je voudrais vous reparler du centre de loisirs du Becquet par exemple, du réaménagement futur du quai Lawton Collins, de la démolition de la cité coloniale en face Naval Group qui va être reconstruite, de la démolition de l'école des Beaux-Arts qui modifie aussi le secteur sur l'arrivée sur Cherbourg-Octeville. Il y a également un projet sur Equeurdreville-Hainneville avec un investissement privé de 13 millions d'euros. L'usine de pales et ses 550 emplois sur la ligne 8 qui n'est d'ores et déjà plus à la hauteur des enjeux pour alimenter l'usine et permettre aux salariés qui le souhaitent de se déplacer dans de bonnes conditions. L'avancée sur le pôle d'échange multimodal que nous attendions depuis longtemps, la Région a repris avec la SNCF le dossier. On a eu des propositions qui me semblent intéressantes. Il y a aussi longtemps qu'on les attendait mais elles finissent par arriver

et c'est une bonne chose. Et puis dans le cadre de la construction de Cherbourg en Cotentin nous avons aussi un échange direct, moi je suis extrêmement soucieux de ce travail en co-construction avec nos habitants et on a bien vu les retours importants des habitants sur cette question de transport, à la fois dans le cadre du projet éducatif social local, de l'analyse des besoins sociaux ou des retours des 2000 jeunes qui nous ont adressé leurs remarques pour construire le nouveau projet jeune et même si ça n'avait rien à voir, ils nous ont beaucoup, beaucoup parlé de transport et de la nécessaire modernisation de notre offre de transport. L'action Cœur de ville aussi, qui est au cœur, si vous me permettez l'expression, du sujet. Je crois qu'aujourd'hui, nous vous demandons l'autorisation de poursuivre les études pour co-construire avec les habitants et avec vous et avec l'ensemble des élus un projet utile à notre Cotentin dans sa globalité et utile à Cherbourg en Cotentin. Je crois que c'est ça le challenge tout est remis en réflexion, Arnaud CATHERINE vous l'a expliqué à la fois le calendrier, à la fois le tracé et je redis que je partage un certain nombre de choses qui ont pu être dites sur la nécessaire évolution du projet pour permettre de desservir à terme un jour l'ensemble du Cotentin. Merci. »

Le Président :

« Merci je voudrais répondre très brièvement aux différentes interrogations. D'abord sur le calendrier, vous dire que nous ferons valider chaque étape de ce programme, qu'il n'est pas question de prendre le conseil d'agglomération en traitre ou de passer en force. Je tiens à le dire, 2020, effectivement il y a les élections, cela ne m'a pas échappé, donc il va de soi que nous ne prendrons pas de décisions qui viendraient percuter un calendrier électoral qui s'impose à nous. De même s'agissant du programme, il faut le détailler, l'affiner et apporter tous les éléments nécessaires en matière de financement, d'exploitation et ce qui a été dit me paraît tout à fait juste à cet égard. Un mot pour répondre à Monsieur JOLY, pour lui dire que je partage tout ce qu'il a dit mais qu'on ne peut pas faire le programme avant que le programme ait été lancé, donc il était déjà dans la phase d'après. C'est vrai qu'il y a, le dispositif présenté par Arnaud CATHERINE le montrait, beaucoup à travailler sur le lien entre le BNG, le plan de déplacement du Cotentin, c'est une préoccupation légitime des élus ruraux et moi-même je pense que l'étirement des lignes est aussi un sujet aussi important que la question du BNG. Sur le contournement sud-ouest de Cherbourg, c'est un dossier très lourd qui prendra beaucoup de temps donc il ne faut pas qu'on raconte sur ce sujet des choses irréalistes et irréalisables. Il faut commencer et tout le monde est d'accord à poser les jalons et à le séquencer et à le phaser dans le temps. J'en profite pour dire qu'il y a un autre contournement qui est tout à fait indispensable aux territoires, c'est la desserte du Val de Saire, qui doit également être traitée. Un mot pour terminer rapidement sur la gratuité. J'entends bien le débat il existe, nous l'aurons, il n'y a pas de problème pour avoir ce débat. Moi je suis ouvert à tout mais il n'y a pas de gratuité, la vérité c'est que c'est soit l'utilisateur soit le contribuable. Alors on peut penser qu'il y a des avantages à ce que ce soit l'utilisateur, des avantages à ce que ce soit le contribuable, moi je suis personnellement plus attaché à la responsabilité de l'utilisateur qu'à l'anonymisation du contribuable, surtout sur une base fiscale de plus en plus réduite. Mais c'est un débat philosophique que l'on peut avoir dans le cadre de la réalisation de ce BNG, et naturellement je vais laisser pour terminer avant qu'on passe au vote, Monsieur CATHERINE répondre à Monsieur CHOLLOT sur La Glacière, à moins que Monsieur LINCHENEAU ne veuille le faire lui-même. »

Jean-Marie LINCHENEAU :

« En tant que maire délégué de La Glacière je voulais dire à l'Assemblée deux choses. La première, c'est que le projet de la communauté urbaine de Cherbourg ne pouvait pas retenir La Glacière parce qu'on parlait d'un BHNS, que ce BHNS est bien évidemment subventionné, qu'on ne le financera pas sans les aides qui sont là et que ces subventions ne pouvaient comporter des exigences en matière de critères de fréquence et surtout de clientèle et que La Glacière avec ses 6200 habitants ne pouvait pas être desservie par le BNG parce qu'il n'y avait pas évidemment la fréquentation suffisante de la ligne. En revanche dès qu'on est passé sur la communauté d'agglomération et qu'on a reparlé du transfert de compétences je me suis retourné vers le Président et je lui sais gré de m'avoir dit qu'en effet la ligne Sud où cette partie de Sud de la ligne, serait étudiée en la matière et ferait partie des réflexions parce que évidemment, ça me semblait évident que c'était la porte d'entrée, La Glacière est bien la porte d'entrée de toute l'agglomération sur Cherbourg en Cotentin et que un projet qui devait concerner la totalité de la communauté d'agglomération ne pouvait pas faire l'exonération d'étudier à partir de La Glacière un départ vers ce Bus à Nouvelle Génération. Alors évidemment je rejoins Monsieur FEUILLY en la matière, et le Président qui l'a dit il faudra un business plan. Oui il faudra regarder si véritablement il y a des fréquentations suffisantes, si véritablement les apports des gens qui viendront à partir du Sud de la communauté d'agglomération ou de son Sud-Ouest etc... nourriront suffisamment pour avoir cette

ligne là, mais en effet l'étude doit être portée et je sais gré, et je sais que je ne parle pas d'ailleurs a contrario de ce qu'a dit Benoît ARRIVÉ le maire de Cherbourg en Cotentin qui a laissé deviner aussi les propos que je tiens tout à l'heure dans son appréciation. »

Arnaud CATHERINE :

« Je partage tout ce que vient de dire effectivement Jean Marie. Mais si j'osais avec malice, je dirais que la première ligne de Bus Nouvelle Génération, de BHNS est à La Glacerie elle existe déjà et elle a fait pas mal couler d'encre puisque vous savez qu'il y a des voies dédiées, les seules voies dédiées existantes sont aujourd'hui en direction de La Glacerie. Donc effectivement la question de La Glacerie a été posée. C'est tout à fait juste. Le manque de densité s'est imposé au projet, le manque de densité de la population et c'est pour ça que La Glacerie a été écartée. Effectivement plus rien n'est écarté aujourd'hui toutes les options sont ouvertes. Pourquoi pas l'imaginer peut être dans un second temps. Voilà. Dernier point sur la gratuité extrêmement rapidement, je voulais juste préciser que pour les villes qui se sont engagées je pense notamment à la ville de Dunkerque. Elles se sont préparées à cette gratuité et la ville de Dunkerque cela fait des années qu'elle met des réserves avec le versement transport, qu'elle prépare ses réserves et elle a investi 65 millions d'euros dans son réseau de transport et de son matériel roulant, elle a mis en place des réserves suffisantes pour continuer d'investir dans les cinq à dix prochaines années, ce qui lui permet aujourd'hui de se lancer dans l'aventure de la gratuité. Ce que je veux dire par là c'est que pour l'instant nous ne sommes pas du tout préparés à ça puisque la jeune agglomération n'en a absolument pas eu le temps. Voilà ce que je voulais préciser sur la gratuité. Dernier point je voulais remercier les services pour leur travail et ils sont là ce soir. Ils voulaient vous écouter. Je les remercie d'être venus et je les remercie pour leur travail au quotidien. Voilà. »

Le Président :

« Je m'associe à ces remerciements »

Le Président ouvre le vote

Nombre de membres : 221

19h49

Nombre de votants : 203

Pour : 153 Contre : 16 Abstentions : 34

Johan DENIAUX qui a donné procuration à Elisabeth BURNOUF ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire :

- **Autorise** la poursuite du projet de Bus Nouvelle Génération sur Cherbourg-en-Cotentin ;
- **Autorise** la poursuite des études pour le Pôle d'Echange Multimodal de Cherbourg,
- **Approuve** la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage relative au projet de Bus Nouvelle Génération de Cherbourg-en-Cotentin entre la Communauté d'agglomération du Cotentin et la ville de Cherbourg-en-Cotentin, dont le projet est joint à la délibération ;
- **Autorise** le président à lancer et à signer tous les marchés et leurs éventuels avenants relatifs au projet de Bus Nouvelle Génération de Cherbourg-en-Cotentin, sous réserve des crédits inscrits au budget ;
- **Dit que** l'ensemble des dépenses dans le cadre du projet de Bus Nouvelle Génération de Cherbourg-en-Cotentin seront inscrites au budget annexe Transport (14).

Délibération n° 2018 - 197

OBJET : Soutien au site universitaire

Le Président:

« Je voulais juste avant de passer la parole à David MARGUERITTE, peut être le redira-t-il, vous dire que le schéma de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été lancé en présence du Président de l'université le 12 octobre dernier, ce qui est une bonne chose, et vous dire aussi que à la suite de la dissolution du Syndicat Mixte, il y avait un certain nombre d'engagements, à la fois de Baie du Cotentin et du Département sur le financement du site universitaire, et bien ces partenaires maintiennent leur application en investissement, ce qui se traduit par des recettes importantes pour l'agglomération. Et je voulais le signaler avant de passer la parole à David MARGUERITTE. »

David MARGUERITTE :

« Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit donc en effet d'une délibération qui s'inscrit dans le cadre de la prise de compétence par l'agglomération de la compétence enseignement supérieur au 1er janvier dernier et donc de la reprise des engagements qui étaient ceux du Syndicat Mixte du Cotentin à cet égard, notamment en ce qui concerne la rénovation et l'entretien des infrastructures immobilières de l'IUT mais également le soutien à l'amélioration des conditions de vie de la vie étudiante sur ce site et donc de contribuer à son rayonnement. C'était d'ailleurs un engagement fort qui était celui du Syndicat Mixte du Cotentin que de participer à ces travaux, à ces entretiens avec l'université pour participer ainsi à l'attractivité et au rayonnement du site de Cherbourg. Les sommes concernées et engagées s'élèvent à près de 500 000 euros, ce qui démontre la force de cet engagement, engagement qui est également maintenu, vous le disiez Monsieur le Président, par la communauté de communes de la Baie du Cotentin, comme par le conseil départemental de la Manche qui continuent de soutenir le site. Soutien qui s'est en effet manifesté par le lancement du schéma local de l'enseignement supérieur, nous avons pu le lancer avec Claudine SOURISSE il y a quelques jours en présence en effet du président de l'université. C'est une démarche tout à fait singulière et unique en Normandie puisque nous sommes la seule intercommunalité à nous être engagée dans la définition d'un schéma local. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un schéma de plus puisque les schémas sont assez nombreux en matière de formation mais bien d'un schéma qu'il s'agira de prescrire les priorités qui seront celles du Cotentin en matière de formation d'enseignement supérieur pour mieux faire connaître au sein du Cotentin, dans le Cotentin les formations, la qualité de l'offre de formation, mais pour également les faire connaître à l'extérieur ces formations, il y a plus de 2000 étudiants sur le site du Cotentin, il y a des établissements qui participent au rayonnement de la région Normandie, au-delà du Cotentin et cela justifiait pleinement ce schéma, qui repose d'abord sur un diagnostic qui était opéré par un cabinet, le cabinet Strasbourg Conseils et qui va maintenant reposer sur une méthode la co-construction puisque tout au long du mois de décembre et janvier, nous aurons un certain nombre d'ateliers participatifs où nous pourrons consulter à la fois les étudiants, les professeurs et l'ensemble des publics concernés, les chercheurs également, sur la définition de ce schéma qui sera prêt dans le courant du premier semestre. C'est un vaste chantier et une grande ambition que nous porterons pour mieux faire connaître la qualité de l'offre de l'enseignement et définir nos priorités pour l'avenir, c'est à dire quelles seront nos domaines de force les spécificités sur lesquelles nous voulons accentuer la force du site du Cotentin. Voilà Monsieur le Président pour cette délibération. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 19h54

Nombre de votants : 204

Pour : 200 Contre : 0 Abstentions : 4

Le Conseil Communautaire :

- **Dit** que les dépenses seront imputées au budget principal 2018 comme suit :

- * Rénovation et entretien de l'immobilier : section investissement, LdC 75220, compte 2041583.
- * Fonctionnement du site universitaire : section fonctionnement, LdC 60544, compte 6574.
- * Charges d'exploitation du hall technologique : section fonctionnement, LdC 60543, compte 6574.

* Projets de recherche et d'innovation pédagogique : section fonctionnement, LdC 60538 et 60540, compte 6574.

- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération et notamment la convention avec l'Université de Caen, découlant des engagements exposés dans la délibération.

Délibération n° 2018 - 198

OBJET : Approbation de la cinquième mise en compatibilité du PLU de Cherbourg-en-Cotentin

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Marie LINCHENEAU en l'absence de Madame Yveline DRUEZ.

Jean-Marie LINCHENEAU Présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 19h56

Nombre de votants : 204

Pour : 194 Contre : 1 Abstentions : 9

Le Conseil Communautaire :

- **Emet** un avis favorable au projet d'implantation du prototype d'éolienne sur le site industrialo-portuaire,
- **Approuve** la cinquième mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Cherbourg-en-Cotentin,
- **Dit** que conformément à l'article R 153-16 du code de l'urbanisme, l'approbation de la cinquième mise en compatibilité du PLU de Cherbourg-en-Cotentin sera communiqué par le préfet de la Manche au syndicat mixte Port Normands et Associés en sa qualité de personne publique qui réalise l'opération,
- **Dit** que la délibération fera l'objet, en application des articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et en mairie de Cherbourg-en-Cotentin, durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en application des articles R.2121-10 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales,
- **Dit** que le PLU de Cherbourg-en-Cotentin modifié sera tenu à la disposition du public en Mairie de Cherbourg-en-Cotentin, à la sous-préfecture de Cherbourg aux heures et jours habituels d'ouverture au public et au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
- **Dit** que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération produira ses effets dès l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité susvisées, étant précisé que la date à prendre en compte est celle du premier jour où elle est effectuée,
- **Précise** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Manche et aux personnes publiques associées.

Délibération n° 2018 - 199

OBJET : Avis de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au projet de Plan de Prévention des Risques Naturels de la région de Cherbourg

Jean-Marie LINCHENEAU :

« La loi impose aujourd'hui de prendre en compte un certain nombre de risques liés d'une part à la détérioration du climat ou au réchauffement climatique et d'autre part donc à la conjoncture d'un certain nombre de risques qu'on a constaté dans des cataclysmes et avec bien évidemment des morts d'hommes sur le territoire national. Je rappelle évidemment les événements de la Vendée de la Faute sur Mer, on pourrait rappeler ceux de Vaison la Romaine et puis on peut voir à la lumière de ce qui s'est passé dans l'Aude dernièrement, ce que cela peut provoquer. Donc sur la Manche, le Préfet a arrêté la constitution, l'étude qui doit être faite, il a arrêté cela en 2012 en décidant que donc il allait avoir conformément à la loi, un plan particulier sur les risques naturels qui serait dévolu donc à la Manche et plus particulièrement sur notre communauté d'agglomération. Ce plan comporte trois volets, l'un qui est consacré aux inondations provenant des eaux intérieures et notamment sur les bassins de la Divette et du Trottebec, un second concerne la montée des eaux due au réchauffement climatique des eaux de mer et donc ce qu'on appelle la submersion marine, et un troisième qui concerne les chutes de blocs qui se détacheraient des parois rocheuses de nos montagnes puisque nous avons le Massif Armoricain qui arrive dans la mer ici et qui notamment menace certaines parties du littoral de Cherbourg ou de la Hague ou autres. Le PPRN a été établi sur la liste des communes que vous avez en la matière et a fait l'objet d'une étude avec l'état, d'une négociation, il est en préparation depuis deux ans et demi, aujourd'hui de nombreuses réunions auxquelles nous avons participé les uns des autres et auxquelles évidemment la communauté d'agglomération a participé. Il a été retenu évidemment plusieurs classifications, parce qu'en effet le risque des eaux intérieures d'inondation a été ajouté et sommé avec celui de la submersion marine, et il est évident que les cartes qui ont été établies sont des cartes qui sont quelquefois comminatoires pour certaines parties de notre agglomération, notamment je dois le dire Cherbourg en Cotentin, et notamment je pense aussi à Urville Nacqueville particulièrement. C'est donc qu'on est arrivé à un zonage avec l'état, il y avait à l'époque quatre zonage, un zonage rouge dans lequel on ne détruit pas ce qui existe mais on n'autorise nullement plus à construire, un zonage bleu foncé qui était de dire que dans ce zonage là on autorise à construire certains bâtiments, certaines habitations avec des dispositions constructibles évidemment pour les élever mais qu'il n'y avait aucun établissement recevant du public, troisième zonage qui était un bleu clair sur lequel on pouvait avoir quelques établissements recevant du public et puis un zonage blanc où il n'y avait aucune interdiction. Nous avons pu obtenir de l'Etat un cinquième zonage, qui était une médiation, c'est à dire qu'on a pu obtenir un zonage Orange qui permet donc entre le zonage bleu foncé et le zonage rouge de pouvoir rétablir un certain nombre d'endroits où nous pourrions avoir quelques établissements recevant du public qui pourraient être implantés. Nous avons pu également diminuer les zones, c'est à dire refaire des calculs disposer d'un certain nombre de dossiers etc... qui nous ont permis de réduire et de pouvoir avoir l'accord de l'Etat pour pouvoir construire sur des endroits où il avait mis d'office la couleur rouge. Aujourd'hui nous sommes arrivés à un point d'équilibre. Il y a eu des réunions publiques qui ont été organisées sur tout le Nord-Cotentin avec les populations etc... pour pouvoir faire connaître ces avis et aujourd'hui est sollicité les avis de nos communes de nos conseils municipaux qui sont des communes concernées et du conseil d'agglomération qui a la compétence notamment la compétence GEMAPI et qui a la compétence en matière de PLU. Donc c'est à ce titre là que nous sommes consultés. Je dois dire que le processus si nous donnons notre accord va continuer et qu'il ne s'arrête pas là, parce qu'après il y a une enquête publique qui va être ouverte avec des cahiers de doléances qui vont être ouverts dans toutes nos mairies bien évidemment, et c'est à l'issue des conclusions de l'enquêteur public que sera pris l'arrêté du préfet qui devrait intervenir je le pense au printemps ou à la fin du printemps plutôt 2019. »

Patrick LERENDU :

« Oui le PPRN vient d'être présenté par Monsieur le vice-président. Je voudrais apporter quelques précisions concernant le secteur d'Urville Nacqueville puisque la commune de La Hague, au vu des analyses qui ont été faites sur ce secteur, a émis un avis défavorable. C'est un avis défavorable que nous pouvons justifier par le fait d'avoir relevé de nombreuses contradictions et incohérences flagrantes sur le document, des approximations qui dans un document si important, posent des questions, notamment sur la véracité des hypothèses et des conclusions qui sont aujourd'hui déclinées dans le projet sur lequel nous sommes amenés à nous positionner. Je voudrais rappeler également que le secteur d'Urville Nacqueville a été rattaché en cours d'étude du PPRN qui a été prescrit en 2012 et que

nous avons la conviction sur ce secteur d'être en face d'une étude expédiée et pas aboutie du tout. Donc en conséquence mais sans remettre en cause la pertinence d'un PPRN sur le secteur d'Urville Nacqueville, la commune de La Hague a estimé qu'émettre de simples réserves n'était pas du tout adapté dans les circonstances actuelles du projet. La Hague a donc émis un avis défavorable et on a sollicité également une étude complémentaire sur le secteur d'Urville Nacqueville pour pouvoir statuer sur des éléments objectifs plus approfondis, surtout compte tenu des conséquences qu'implique un tel document sur l'urbanisation et la valeur des biens s'il n'est pas corrélé aux réalités du terrain. Et je voudrais ajouter un fait nouveau qui est arrivé la semaine dernière, nous sommes aujourd'hui avec plusieurs recours contentieux sur ce secteur liés à l'application du principe de précaution du PPRN. Un jugement est tombé, il est tombé en faveur de la commune de La Hague, malgré tout le juge a quand même relevé que sur certains aléas, puisque comme vous le disiez ils sont combinatoire et cumulatifs sur les zones traitées, par contre le juge a tout de même relevé que certains aléas étaient insuffisamment justifiés, ce qui nous conforte dans notre position de rejeter aujourd'hui le PPRN par rapport au secteur de la Hague qui n'a pas été traité de manière équitable, de la même manière que le secteur de Cherbourg en Cotentin. »

Le Président :

« Merci Monsieur LERENDU, je voulais non pas ajouter, mais vous dire que la proposition qui est faite aujourd'hui n'est pas de donner un blanc sein c'est de faire un avis favorable avec réserves, les réserves étant exprimées, afin de tenir compte de ce qu'a dit la Hague, qui nous paraît justifié par ailleurs, mais de ne pas, si j'ai bien compris Jean-Marie, bloquer la poursuite du processus sachant que nous avons besoin pour des tas de raisons que ce PPRN finisse par aboutir mais pas de manière bâclée, et je partage ce qu'a dit Patrick LERENDU, c'est pour ça que notre proposition est d'émettre un avis favorable avec des réserves mais des réserves clairement exprimée dans le corps même de la délibération. »

Jean-Marie LINCHENEAU :

« Oui Monsieur le Président merci. Je dirais, sans vouloir polémiquer, deux choses. La première, c'est que les discussions vont se poursuivre parce qu'il y a un commissaire enquêteur qui va venir avec une enquête publique qui va être faite. La deuxième chose c'est qu'au préalable sur la partie qui m'intéressait particulièrement, moi, qui était la partie cherbourgeoise, nous avons pris les devants et demandé, et je dois dire qu'à chaque fois, elle n'est pas là, mais la vice-présidente de la communauté d'agglomération était présente ou représentée aux réunions. Voilà ce que je veux dire en la matière, et qu'il aurait dû à mon sens y avoir une discussion, une négociation, comme nous l'avons conduite sur le territoire de Cherbourg en Cotentin. »

Le Président :

« Ce n'est probablement pas trop tard, en tout cas je ne le pense pas »

Jean-Marie LINCHENEAU :

« Je ne le pense pas »

Patrick LERENDU :

« Nous nous sommes positionnés de manière défavorable je l'ai précisé. Nous savons aussi que le projet doit avancer mais nous avons aussi le devoir de protéger les intérêts de la commune et les intérêts des particuliers qui sont concernés compte tenu des travaux qui ont été menés dans cette étude. Donc par conséquent réduire notre avis au niveau de simple réserve cela ne nous convient pas dans l'état actuel. »

Le Président:

« Bien alors nul ne conteste ce droit et nous pensons d'ailleurs que la commune de La Hague a suffisamment de force et de légitimité pour défendre elle-même ses intérêts auprès de la Préfecture, sachant que naturellement nous relayerons vos préoccupations qui sont d'ailleurs aussi les nôtres. »

Hervé FEUILLY:

« Oui Monsieur le Président mon collègue de La Hague a soulevé tout à l'heure l'incidence sur la valeur foncière des constructions et valeurs mobilières des zones référencées en rouge puisqu'il s'agit bien de rouge. C'est une conséquence grave pour nos concitoyens mais grave également pour nos collectivités qui devront revoir les taux d'imposition foncières de ces zones concernées. »

Le Président :

« Certes mais nous sommes obligés de nous conformer à l'idée même du PPRN, nous n'avons pas de marge de manœuvre là-dessus. Ce que nous pouvons faire c'est faire en sorte par une discussion avec l'Etat que ce PPRN concilie le respect du principe de précaution avec la possibilité de développer le territoire, aussi bien sur le plan urbanistique que sur le plan économique, c'est la raison pour laquelle nous avons je crois un avis qui est équilibré, mais qui nécessite au-delà de l'avis, d'être porté au niveau de la négociation que nous avons sur ce sujet avec l'état. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 20h10

Nombre de votants : 203

Pour : 134 Contre : 36 Abstentions : 33

Le Conseil Communautaire :

- **Emet** un avis favorable sur le projet de plan de prévention des risques naturels de la région cherbourgeoise avec les réserves suivantes :
 - permettre les constructions recevant du public de type U à proximité immédiate du Centre Hospitalier Public du Cotentin et favorisant son fonctionnement par l'amélioration de la qualité et l'offre de soins ou par l'amélioration de la sécurité de ses patients fragiles tout en s'inscrivant dans une logique globale de réduction de la vulnérabilité au risque de submersion marine afin d'augmenter la résilience du territoire à ce risque.
 - apporter des éclairages ou corrections sur les ambiguïtés de l'étude conformément aux attentes exprimées par la commune de La Hague et sur la méthode de fixation de la cote NGF dans les zones où un risque de débordement des cours d'eau est signalé.
- **Demande** que la préfecture de la Manche prenne en compte les réserves exprimées ci-dessus.

Le Président (après le vote) :

« La délibération est adoptée mais je tiens compte et nous tiendrons compte de la diversité des opinions qui se sont exprimées pour relayer aussi les préoccupations des opposants ou des abstentionnistes auprès de la préfecture, Jean Marie et Yveline le feront en votre nom. »

Délibération n° 2018 - 200

OBJET : Prescription du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

Le Président :

« Je préviens tout de suite que nous avons des amendements sur cette délibération. »

Jean-Marie LINCHEAU présente la délibération.

Le Président :

« Ce règlement a été vu en conférence des maires. Il a été présenté par Yveline en conférence des maires à Valognes sur les modalités de collaboration et de concertation.

Jean-Marie j'ai quelques amendements que je voulais vous lire sur la délibération, qui ont été présentés par Monsieur VIVIER, si ma mémoire est bonne c'est bien ça. Je peux peut être juste les lire, je vous laisserai la parole après moi. Simplement le texte dans le paragraphe les objectifs poursuivis dans le 1 après la préservation ajouter l'alinéa suivant : « *Tenir compte de l'impact des dispositifs publicitaires sur la faune et réduire leur empreinte environnementale en particulier leur consommation énergétique* » et dans le paragraphe relatif aux modalités de collaboration, les modalités de concertation avec les communes membres substituer à la commission thématique promotion et attractivité, « *les commissions thématiques promotion et attractivité et environnement* » c'est bien ça. Je vous laisse la parole.

Nicolas VIVIER :

« Oui merci d'avoir donné lecture. Le principe c'est effectivement, c'est pas un changement fondamental que l'on propose, c'est sur les objectifs poursuivis dans la partie préservation du cadre de vie et des paysages de tenir compte mieux que ce n'est indiqué dans le texte proposé, de l'impact environnemental des dispositifs publicitaires et incidemment, il nous semble que ce serait pertinent que la commission environnement soit incluse dans la réflexion sur ce dispositif parce que d'ailleurs on le voit bien à travers la présentation qui est faite dans la délibération, il y a des impacts environnementaux évidents, la mise en place des publicités que ce soit dans les ville ou les campagnes »

Le Président :

« Merci oui je pense que les deux amendements sont assez clairs. Moi je n'ai pas d'objection à ce qu'on les adopte. Jean Marie je pense que tu n'as pas d'objection non plus. »

Jean-Marie LINCHENEAU :

« Non, nullement. Je crois qu'ils sont justes. Là où j'émetts un petit doute quand même, c'est sur la concertation, la faire avec toutes les communes, c'est bien, c'est louable, mais dans la mesure où il y a les commissions thématiques, c'est vrai que l'on sait très bien que réunir la totalité des communes c'est l'importance d'une conférence des maires, c'est un petit peu difficile. »

Le Président :

Cela y est dans la délibération, les communes membres. Dans l'amendement qui est proposé c'est de dire qu'il y a non seulement la commission attractivité mais aussi la commission environnement »

Jean Marie LINCHENEAU :

« Cela, aucune difficulté. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 20h18

Nombre de votants : 201

Pour : 194 Contre : 0 Abstentions : 7

Le Conseil Communautaire décide :

- **De prescrire** l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
- **De définir** les objectifs poursuivis conformément aux propositions émises dans l'exposé de la délibération,
- **De fixer** les modalités de concertation conformément aux propositions émises dans l'exposé de la délibération,
- **De dire** que le bilan de la concertation sera dressé par le président devant le conseil communautaire et fera l'objet d'une délibération de notre assemblée, qui interviendra au plus tard le jour de l'arrêt de projet de PLU par le conseil,
- **De dire** que conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la délibération sera notifiée au préfet et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9,
- **De dire** que conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage dans toutes les mairies et au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin durant un mois ainsi que d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, ainsi que d'une publication dans le recueil des actes administratifs en application des articles R.2121-10 et R.5211-41 du code général des collectivités territoriales.

Délibération n° 2018 - 201

OBJET : Zone d'Activité d'Armanville à VALOGNES – Désaffectation d'une partie d'espace vert aux fins de vente à l'entreprise Durand O. Etasse (ZE 137p)

Jean-Marie LINCHENEAU présente la délibération.

Le Président :

« Monsieur le Maire de Valognes n'a pas d'opposition ? »

Jacques COQUELIN

« Aucune »

Le Président ouvre le vote

Nombre de membres : 221 20h19

Nombre de votants : 201

Pour : 198 Contre : 0 Abstentions : 3

Le Conseil Communautaire décide :

- **De prononcer** la désaffectation de cette partie de la parcelle ZE n° 137 d'une surface d'environ 370 m² (plan joint sous teinte verte dans la délibération), les frais de bornage et d'arpentage étant à la charge de la commune de Valognes en sa qualité de propriétaire du bien,
- **De préciser** que ce prononcé permettra à la Commune d'acter le déclassement de ce bien, soit la sortie de son domaine public, aux fins de sa mise en vente.

Le Président « après le vote » :

« Je remercie Jean Marie LINCHENEAU d'avoir repris les délibérations d'Yveline DRUEZ. »

Délibération n° 2018 - 202

OBJET : Modification du tableau des emplois

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 20h21

Nombre de votants : 201

Pour : 190 Contre : 0 Abstentions : 11

Le Conseil Communautaire décide :

- **De modifier** le tableau tel que défini ci-dessous :

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée	Observations
Adjoint technique territorial	1	TC	Ouverture	Direction DMA – agent de déchetterie (Augmentation temps de travail supérieure à 10 %)
Ingénieur territorial	1	TC	Ouverture	Direction DMA – Chargé de projet amélioration du tri
Cadre d'emplois des techniciens (technicien, technicien principal 2 ^{ème} classe, technicien principal 1 ^{ère} classe) à temps complet	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des adjoints d'animations territoriaux (adjoint d'animation territorial, adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe, adjoint d'animation principal de 1 ^{re} classe)	1	28/35h	Ouverture	Pôle proximité et Aménagement : PP Coeur du Cotentin – animateur RAM
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe)	1	17h30/35h	Ouverture	Pôle proximité et Aménagement : PP St-Pierre-Eglise – opérateur comptable
Administrateur hors classe	1	5/35h	Ouverture	Pôle Finances - Directeur

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe)	1	TC	Ouverture	Pôle RH – gestionnaire dialogue social
Adjoint administratif territorial	1	17h30/35h	Fermeture	
Adjoint administratif territorial	1	30/35h	Fermeture	
Adjoint administratif territorial	7	TC	Fermeture	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	24/35h	Fermeture	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	28/35h	Fermeture	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	24	TC	Fermeture	
Rédacteur principal de 2ème classe	1	TC	Fermeture	
Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	1	TC	Fermeture	
Attaché territorial	4	TC	Fermeture	
Adjoint d'animation territorial	1	5h15/35h	Fermeture	
Adjoint d'animation territorial	1	8h15/35h	Fermeture	
Adjoint d'animation territorial	1	10h50/35h	Fermeture	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	31,50/35h	Fermeture	
ATSEM principal de 2ème classe	1	22h30/35h	Fermeture	
ATSEM principal de 2ème classe	1	25/35h	Fermeture	
ATSEM principal de 2ème classe	1	25h25/35h	Fermeture	
ATSEM principal de 2ème classe	1	26h25/35h	Fermeture	
ATSEM principal de 2ème classe	1	26h45/35h	Fermeture	
ATSEM principal de 2ème classe	1	26h59/35h	Fermeture	
ATSEM principal de 2ème classe	1	28h10/35h	Fermeture	

ATSEM principal de 2ème classe	1	30/35h	Fermeture	
ATSEM principal de 2ème classe	1	32h45/35h	Fermeture	
Animateur territorial	1	TC	Fermeture	
Agent social territorial	1	25/35h	Fermeture	
Educateur de Jeunes Enfants	1	TC	Fermeture	
Puéricultrice de classe supérieure	1	TC	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	7h30/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial territorial	1	8h05/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	8h30/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	9h40/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	9h49/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	10h10/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	10h30/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	12h35/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	14h10/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	15/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	15h20/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	16/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	16h15/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	17/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	19/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	20/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	21h15/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	3	28/35h	Fermeture	

Adjoint technique territorial	1	28,50/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	28h40/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	2	31,50/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	32/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	34,50/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	18	TC	Fermeture	
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	22h15/35h	Fermeture	
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	22h20/35h	Fermeture	
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	27h30/35h	Fermeture	
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	30/35h	Fermeture	
Adjoint technique principal de 2ème classe	58	TC	Fermeture	
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	4	TC	Fermeture	
Agent de maîtrise	1	24h45/35h	Fermeture	
Agent de maîtrise	2	TC	Fermeture	
Technicien territorial	4	TC	Fermeture	
Technicien principal 1 ^{re} classe	1	TC	Fermeture	
Ingénieur territorial	1	TC	Fermeture	
Ingénieur principal	1	TC	Fermeture	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	5h50/35h	Fermeture	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	9h45/35h	Fermeture	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	13h05/35h	Fermeture	
Hors filière	3	TC	Fermeture	

- **De dire que** pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégorie B (technicien territorial, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1^{re} classe) et de catégorie A (ingénieur territorial, administrateur hors classe) peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles 3-2 et 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant

dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement.

- **D'arrêter** le tableau des effectifs annexé à la délibération.
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges de personnel du budget principal 2018.

Le Président (après le vote):

« Je profite de cette délibération pour vous dire que nous recevrons les organisations syndicales avec Jacques LEPETIT le 15 novembre, mais pas en plénière, dans des entretiens bilatéraux. »

Délibération n° 2018 - 203

OBJET : Cinéma "Le Richelieu" à Réville - Choix du concessionnaire et approbation du contrat de concession

Agnès TAVARD présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 20h24

Nombre de votants : 200

Pour : 191 Contre : 1 Abstentions : 8

Le Conseil Communautaire :

- **Approuve** le choix du délégataire présenté par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et désigne la S.A.R.L. « CINEODE », dont le siège social est situé Place Yves Brinon – BP 57 – 02300 CHAUNY et représenté par M. Olivier DEFOSSE comme attributaire de la Concession de Service Public relative à l'exploitation du Cinéma « Le Richelieu »,
- **Approuve** le projet de contrat de concession de Service Public tel qu'annexé à la délibération,
- **Dit** que la durée de la concession court avec effet du 1^{er} janvier 2019, pour cinq (5) années consécutives, soit jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

Le Président (après le vote):

« Je remercie Madame TAVARD ainsi que la Commission d'Appel d'Offre. »

Délibération n° 2018 - 204

OBJET : Dotation de solidarité communautaire 2018

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 20h28

Nombre de votants : 200

Pour : 191 Contre : 0 Abstentions : 9

La délibération est votée aux 2/3 des suffrages exprimés.

Le Conseil Communautaire décide :

- **De fixer** le montant global de la DSC à verser aux communes membres en 2018, soit 3 648 309 euros.
- **D'adopter** les principes de répartition de la DSC de la communauté d'agglomération du Cotentin tels qu'ils sont exposés dans la délibération.

Délibération n° 2018 - 205

OBJET : Création d'un budget annexe services communs

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président :

« Merci Monsieur PRIME, je crois effectivement que c'est une bonne mesure, c'est une mesure de transparence vis à vis des communes qui adhéreront à ces services communs et c'est une mesure qui va permettre une gestion encadrée et rationnelle. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 20h30

Nombre de votants : 200

Pour : 195 Contre : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire :

- **Autorise** la création d'un budget annexe M14 intitulé « services communs » relatif aux compétences transférées aux communes et dont la gestion est restituée à la communauté d'agglomération du Cotentin.
- **Dit** que ce budget annexe sera créé au 1^{er} janvier 2019.

Délibération n° 2018 - 206

OBJET : Transfert du budget annexe 03 promotion du tourisme au budget principal au 1^{er} janvier 2019

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 20h32

Nombre de votants : 200

Pour : 190 Contre : 0 Abstentions : 10

Le Conseil Communautaire décide d'inclure le budget 03 « Promotion du tourisme » dans le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2019.

Délibération n° 2018 - 207

OBJET : Décisions Modificatives n°1 budget annexe abattoir - 13, n°2 Budget principal -01, budgets annexes Développement économique location - 08, Eau - 09, Assainissement collectif HT - 10, transports -14

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221

20h36

Nombre de votants : 200

Pour : 198 Contre : 0 Abstentions : 2

Le Conseil Communautaire :

- **Approuve** les décisions modificatives n°1/2018 : Budget annexe Abattoir 13, n°2/2018 : Budget principal, budgets annexes 08 – Développement économique Locations, 09 – Eau, 10 – Assainissement collectif HT, 14 – Transports ;

- **Autorise** le versement des subventions aux attributaires portés sur l'état joint en annexe de la délibération.

Délibération n° 2018 - 208

OBJET : Reprise des résultats transférés par les communes en matière de compétence Eau et/ou Assainissement

Christian PRIME:

« En matière d'eau et d'assainissement, les syndicats et les communes ont transféré les budgets qui sont devenus communautaires. En ce qui concerne les syndicats ça a été repris automatiquement dans le cadre des budgets 2018. En ce qui concerne les communes c'est différent. C'est différent parce que celles-ci, les communes restent compétentes pour adopter les comptes administratifs des budgets annexe de l'eau et de l'assainissement de l'année 2017. Elles sont en droit d'intégrer les résultats de ces budgets dans leur budget principal. Elles peuvent cependant décider de transférer ensuite, en totalité ou en partie, ces résultats à l'Agglo. Les communes ont été invitées à se positionner sur le transfert de ces résultats, d'abord pour permettre la poursuite des services publics confiés à l'Agglo et également la poursuite des programmes d'investissement qui sont en cours. Il y a trois petites communes qui n'étaient pas en mesure de ressortir les résultats de cette compétence parce que c'était intégré dans leur budget principal. Et d'ailleurs la réglementation compte tenu de leur strate démographique n'imposait pas la création de budgets annexes. Ensuite il y a eu plusieurs cas de figure avec notamment dans un premier temps les transferts acquis de résultat. Donc les communes, vous avez la liste des communes qui ont transmis leur décision de transférer en totalité leurs résultats. Cela représente en ce qui concerne le fonctionnement 554 137€, faites moi grâce des centimes, l'investissement 758 514€ et puis des restes à réaliser qui était de 97 265€. Les restes à réaliser justement de Bricquebec en Cotentin ont été repris lors du budget supplémentaire et ceux de la commune de Brix qui figurent dans notre délibération, ils feront l'objet d'une inscription budgétaire en même temps. Ça c'est pour les communes qui ont voté, qui ont transféré la totalité des résultats. Et en deuxième partie il y a des transferts qui sont acquis ou en cours, avec prise en compte de charges induites. Donc vous avez un certain nombre de communes qui ont délibéré avec option favorable au transfert, elles ont fait savoir qu'elles constataient au 31 décembre dernier des impayés sur les budgets eau et/ou de l'assainissement et qu'elles souhaitaient soustraire les montants de ces impayés au résultat de clôture. C'est ainsi que la ville de Valognes transfère la totalité de ses résultats du budget assainissement, cela représente un peu plus de 220.000€, pour la compétence eau, elle transfère le déficit d'investissement -11 355€ et elle souhaite conserver une partie du résultat de fonctionnement qui est de 122 345€, pour faire face aux produits irrécouvrables de 76 495€. Le solde revenant à la communauté d'agglomération. La commune nouvelle de la Hague dispose elle, d'un budget unique eau et assainissement. Elle était en cours de positionnement et souhaitait soustraire elle aussi les impayés des résultats de clôture. Les résultats sont, alors c'est une seule et même compétence eau et assainissement regroupé, il y avait un résultat de clôture en fonctionnement de 1 014 446€ avec des impayés de 81 871€, donc le résultat transféré est de 932 575,41€, l'investissement donc le résultat de clôture 3 429 431,21€ et des restes à réaliser pour l'eau de 1 094 884€ et 103 877,89€. La ville de Cherbourg en Cotentin est également en cours de positionnement. Elle aussi a donné l'information qu'elle disposait du reste à recouvrer, il y en a pour 935 598€ avec 489 119€ pour l'eau et 446 478€ en assainissement. Là aussi ces montants seront conservés par Cherbourg afin que la ville couvre ses côtes impayées. La ville avait là aussi, donc précisions supplémentaires, constatées en 2017 des

rattachements de fonctionnement en recettes. C'était des recettes 2017 qui ont été, les titres ont été émis et ont été encaissés en 2018, mais sur la communauté d'agglomération. Ces rattachements entrent dans le calcul du résultat de clôture mais au 1er janvier 2018, effectivement les compétences étant communautaires, les recettes constatées ont été encaissées par l'agglomération, ces rattachements donc il est logique de les déduire du résultat de clôture. Cela a pour effet de faire apparaître des résultats à transférer pour Cherbourg en Cotentin à hauteur d'un peu plus de 7 012 343,67€. Donc c'est uniquement de la compétence assainissement. Il y a une troisième partie, les communes qui ont refusé de transférer les résultats en totalité ou en partie. Donc la commune de Barneville souhaite transférer une partie de ses résultats. Elle garderait le résultat de fonctionnement à hauteur de 475 407,95€ en précisant que ce transfert ne pourra se faire que sur cette partie qu'elle transférera sur l'année 2019 et à condition que leur trésorerie le permette. Les communes de Saint-Georges de la Rivière et Montebourg gardent le résultat de leur budget annexe assainissement. Pour Saint-Georges de la Rivière, c'est un déficit d'investissement de 13 215,54€ mais en fonctionnement il y a un excédent de 125 605,28€. En ce qui concerne Montebourg, un excédent d'investissement de 541 873,42€ et un déficit de fonctionnement de 105 721,21€. Donc ces excédents ont été repris dans le budget général des communes. La commune de Saint Jean de la rivière ne s'était pas positionnée mais elle s'est réunie depuis le 6 novembre. Et le résultat qui était excédentaire de 173 701,35€ sera transféré à la communauté d'agglomération. Quand on a examiné ces résultats lors du bureau communautaire, il a été sollicité et s'est positionné, le bureau pour une reprise totale des résultats. Autre précision la commission des Finances s'est réunie mardi dernier et la commission des finances, à la lecture de ces décisions des communes qui ont fait le choix de ne pas transférer ou de transférer partiellement les résultats de leurs budgets annexes, hors problématique des impayés, la commission des finances suggère qu'il soit envisagé la mise en œuvre des dispositifs qui ont été préconisés par l'Association des maires de France, dans sa note relative au transfert des excédents ou des déficits, notamment en reportant voire en supprimant les programmes d'investissement qui étaient prévus par ces dernières.

Jean-Marc JOLY :

« Simplement si je peux me permettre est-ce que ce que vient de préciser Monsieur PRIME ne pourrait pas figurer dans la délibération parce que c'est une préconisation de la commission des finances uniquement? »

Le Président:

« On le mettra au PV. »

Un conseiller communautaire :

« Une commune qui a délibéré à ce sujet peut-elle redélibérer pour changer son choix ? »

Le Président :

« Oui il est toujours possible de redélibérer. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 20h45

Nombre de votants : 200

Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 14

Le Conseil Communautaire décide d'accepter les résultats transférés par les communes tels que délibérés par elles et présentés dans la délibération.

Délibération n° 2018 - 209

OBJET : Convention de dette récupérable entre Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération du Cotentin - avenant n°1

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221

20h48

Nombre de votants : 200

Pour : 192 Contre : 0

Abstentions : 8

Le Conseil Communautaire autorise le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable et à réaliser toute démarche liée à l'exécution de cet avenant.

Délibération n° 2018 - 210

OBJET : Signature de la convention de soutien à la semaine fédérale internationale du cyclotourisme 2020

Le Président :

« Je vous remercie Monsieur PRIME pour cette séquence financière. Je passe la parole à Monsieur CROIZER pour la signature de la convention de soutien à la semaine fédérale internationale du cyclotourisme 2020, qui sera, et il le sait mieux que quiconque, un très grand événement à l'échelle du Cotentin. Je ne suis pas sûr que tout le monde en ait clairement conscience dans la salle mais vous allez nous en dire plus.

Alain CROIZER :

« Oui effectivement. Nous aurons d'ailleurs quelques petites photos pour essayer d'appréhender un petit peu le sujet. La première photo ce sera le logo de la semaine fédérale sur lequel la CAC a déjà travaillé avec Mme LEDEMENEY. La 82ème semaine fédérale internationale du cyclotourisme, sera donc organisée du 2 au 9 août 2020 sur le territoire de la ville de Valognes, du Cotentin et même au-delà avec des circuits sur route et différents parcours découverte ainsi que du VTT. La fédération française du cyclotourisme a confié cette organisation au comité départemental de la Manche, qui a mis en place lui-même la Commission d'Organisation de la Semaine Fédérale Internationale et ceci dès 2016. Cette commission prend l'appellation COSFIC 2020. La semaine fédérale s'articule autour d'un village fédéral d'où partent tous les jours environ 4 à 5 circuits de différentes distances qui varient en général de 50 à 160 km. Le deuxième point fort de ce rassemblement c'est le ou les campings fédéraux qui accueillent généralement environ 6000 à 7000 personnes. La semaine fédérale c'est de 11 à 15 000 participants. Et sur les 11 à 15.000 participants et il y a à peu près 50% qui fréquentent le camping fédéral. Le village fédéral sera basé dans l'enceinte du stade de George PILLET, et du complexe LE CHANOINE, tandis que les terrains de camping seront de chaque côté de la RN 13 sur Valognes et Yvetot - Bocage. Sept journées de vélo qui vont impacter sept zones différentes couvrant tout le Cotentin, on l'a vu au-delà avec des circuits allant jusqu'à Carentan, Saint-Lô, Coutances, Sainte-Mère-église, Sainte-Marie du Mont, des circuits découverte plus courts mais aussi des randonnées pédestres, des voyages organisés qui compléteront les possibilités de découvrir notre région, notre département et bien sûr notre agglomération. Les traditionnelles cérémonies d'ouverture et de clôture de la semaine fédérale ainsi que les diverses animations en ville et au camping apporteront probablement la convivialité recherchée au cours de cette manifestation. Dès 2016 le président de la COSFIC 2020 et son comité ont contacté les élus de la ville de Valognes et de la communauté de communes du Coeur du Cotentin. Chaque collectivité a donné à l'époque son accord de principe s'engageant à participer financièrement d'une part, mais aussi en mettant à disposition des bâtiments, du matériel pour la ville, du personnel suivant les compétences de chacun afin d'assurer la meilleure réussite possible à cet événement. Afin de permettre à la COSFIC de continuer son travail en 2020, c'est donc dans deux ans, une convention tripartite officialisant notre accord sera signé si vous le voulez bien, le 16 novembre prochain, entre le président de la COSFIC, le maire de la ville de Valognes et vous-même Monsieur le Président, pour la communauté d'agglo.

Concernant la CAC, la commission d'attribution des subventions a émis un avis favorable pour soutenir l'événement à hauteur de 50 000€ et pour mettre à disposition les moyens liés à ses compétences. Alors dans les compétences nous avons bien entendu la communication, c'est commencé avec je ne sais pas si on a vu le logo de la semaine fédérale, c'est le logo sur lequel a déjà travaillé la CAC. Nous avons le tourisme, nous aurons les déchets bien sûr avec la mise en place de conteneurs de déchets, la collecte, le tri, que ce soit au village fédéral mais également sur le camping puis sur les différents points de ravitaillement. Le cycle de l'eau sera bien entendu concerné également avec l'adduction d'eau

sur le camping et bien entendu l'assainissement. Pour mémoire le Département et la Région apporteront leur contribution à la réussite de cet événement qui devrait produire sans aucun doute de fortes retombées économiques. Nous avons vu le logo sur la première diapo, la deuxième vous voyez les circuits. Sept journées de vélo, 7 circuits. Sept journées qui emmènent les cyclistes dans 7 destinations différentes mais par circuit si vous voulez dans le circuit vert, dans la zone verte, il y aura 7 circuits qui s'étaleront de 50 km à 160, tout le monde ne fait pas toujours 160 km. De plus des circuits découvertes qui seront accompagnés, commentés pour découvrir la région, des circuits VTT, deux à trois points d'accueil par jour qui sont répartis sur ces différents circuits, des activités annexes, je crois qu'on l'a vu aussi, des excursions sont prévues. Les deux grosses cérémonies c'est l'ouverture et la clôture avec un défilé traditionnel et costumé. On a dû voir une petite idée sur la restauration, les campings fédéraux, de nombreux camping-cars on voit la restauration, les douches, la journée pique-nique aussi, la journée pique-nique c'est le jeudi traditionnellement, et 2020 ce sera à Saint Vaast La Hougue, le village fédéral où seront installés les professionnels du vélo mais aussi la fédération, le COSFIC et les vendeurs de produits régionaux. On doit avoir une petite idée sur le nombre de bénévoles, tout de suite on est en 2017-2018, il y a une quarantaine de bénévoles qui travaillent en ce moment et on devrait arriver à 1800, enfin la COSFIC devrait arriver à 1800 bénévoles pendant la fameuse semaine fédérale, et la carte du site, le site vous voyez en haut à droite où sera basé le village fédéral avec le gymnase et puis le stade. Deux gymnases seront mis à disposition, Félix BUHOT et puis le gymnase du lycée et donc l'emplacement des campings de part et d'autre de la RN 13 sur Valognes et Yvetot - Bocage. Voilà donc je pense que la COSFIC prendra contact avec chaque pôle de proximité pour informer les maires, et puis essayer d'avoir quelques bénévoles, comme vous l'avez vu ce sera indispensable. »

Le Président :

«Merci Monsieur CROIZER de cette présentation et ce sera vraiment un très grand événement que nous accueillerons et dont les retombées seront importantes. C'est une très grande mobilisation populaire comme l'a dit Alain. »

Une conseillère communautaire :

« Est-ce qu'on aurait pu mettre le logo de l'agglomération? »

Alain CROIZER :

« Alors le logo de l'Agglomération, le logo de la ville apparaîtront mais le logo du COSFIC, c'est ce qu'on vous a montré, c'est le logo du COSFIC, on dépend beaucoup de la fédération française du cyclotourisme donc les services de la CAC ont travaillé pour élaborer ce logo mais on n'a pas pu faire non plus tout ce qu'on voulait. »

Le Président :

« Merci enfin de toute façon c'est une bonne question. On aura une très grande visibilité sur l'ensemble des affiches et de la panneautique liés à cette manifestation. Sans vouloir compliquer les choses, je me demandais si, je ne sais pas si le logo est définitif, mais si on pouvait peut être au moins mettre Valognes en Cotentin de manière à signaler que l'on appartient. Parce qu'à l'entrée de Valognes, quand on arrive en voiture, il m'arrive de temps en temps comme à vous tous, il y a bien marqué Valognes en Cotentin, et depuis longtemps. Donc je ne sais pas si c'est faisable mais déjà cela donnerait un sentiment d'appropriation par l'ensemble de la Presqu'île. »

Alain CROIZER :

« On pourra poser la question mais alors pour ce qui est vraiment du logo COSFIC nous voilà, c'est celui-ci, et il ne bouge plus. »

Le Président :

« Je mets aux voix avec le souci que nous avons, que l'ensemble de la communication autour de cet événement mette en valeur l'apport de l'agglomération »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221

20h58

Nombre de votants : 200

Pour : 193 Contre : 0 Abstentions : 7

Le Conseil Communautaire décide de soutenir l'organisation de la 82^{ème} semaine fédérale internationale du Cyclotourisme qui se tiendra à Valognes en 2020 et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2019.

Délibération n° 2018 - 211

OBJET : OPAH et OPAH de Renouveau urbain 2016/2021 de Cherbourg-en-Cotentin - Aides aux propriétaires

Gilbert LEPOITTEVIN présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h00
Nombre de votants : 200
Pour : 185 Contre : 0 Abstentions : 15

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'octroyer** les aides complémentaires au profit des propriétaires mentionnés dans la délibération,
- **De préciser** que la dépense sera imputée au compte 20422, ldc 75543,
- **D'autoriser** le versement des aides octroyées, au vu des factures acquittées.

Délibération n° 2018 - 212

OBJET : Renouveau du bail de la caserne de gendarmerie de Saint Sauveur le Vicomte - Fixation du loyer annuel

Michel LAFOSSE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h01
Nombre de votants : 200
Pour : 195 Contre : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire décide de fixer la valeur locative annuelle de la caserne de gendarmerie de Saint Sauveur le Vicomte à 66 303 €.

Délibération n° 2018 - 213

OBJET : Renouveau bail commercial centre de tri postal de St Sauveur le Vicomte - fixation du loyer annuel

Michel LAFOSSE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h03
Nombre de votants : 200
Pour : 192 Contre : 0 Abstentions : 8

Le Conseil Communautaire décide de fixer la valeur locative annuelle du centre de tri postal de St Sauveur le Vicomte à 49 169 € HT (hors provision de charges).

Délibération n° 2018 - 214

OBJET : Pôle de proximité de Montebourg - Contribution 2018 école privée Notre-Dame

Christèle CASTELEIN ouvre le vote.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 21h04

Nombre de votants : 200

Pour : 142 Contre : 34 Abstentions : 24

Le Conseil Communautaire :

- **Autorise** le versement de la participation aux frais de fonctionnement de l'année 2018 à l'école Notre-Dame de Montebourg,
- **Fixe** le montant de l'aide à 45 000 € pour les élèves de maternelle et à 33 980 € pour les élèves du cours élémentaires,
- **Dit** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 65, article 6558.

Délibération n° 2018 - 215

OBJET : Pôle de proximité Les Pieux - Convention relative au fonctionnement et à l'entretien du balisage des roches du Platé avec la DIRMer MEMNor

Jacques LEPETIT présente la délibération en l'absence de Johan DENIAUX.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 21h05

Nombre de votants : 200

Pour : 192 Contre : 0 Abstentions : 8

Le Conseil Communautaire décide :

- **De signer** une nouvelle convention de fonds de concours avec la subdivision des Phares et Balises pour le fonctionnement et l'entretien du balisage de la bouée du *Platé* du Port Diélette,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget du port Diélette, article 61528,
- **De préciser** que les modalités de concours des Phares et Balises sont exposées dans la convention.

Délibération n° 2018 - 216

OBJET : Pôle de proximité Les Pieux - Convention relative au fonctionnement et à l'entretien du balisage lumineux d'accès au Port Diélette avec la DIRMER MEMNor

Jacques LEPETIT présente la délibération en l'absence de Johan DENIAUX.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 21h06

Nombre de votants : 200

Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 18

Le Conseil Communautaire décide :

- **De signer** la nouvelle convention de fonds de concours n°178 proposée par la DIRMer MEMNor relative au fonctionnement et à l'entretien du balisage lumineux d'accès au Port de Diélette,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget du Port Diélette, article 61528,
- **De préciser** que les modalités de concours de la Subdivision des Phares et Balises sont inscrites dans la nouvelle convention.

Le Président :

« L'ordre du jour est épuisé. Est ce qu'il y a des questions diverses. Si une question de monsieur PARENT. »

Gérard PARENT :

«Oui d'ordre très très général. Les réunions du conseil communautaire sont publiques. Le public d'ailleurs est derrière nous il est peu nombreux, c'est dommage mais très fidèle, je reconnais. Comment le public en général peut avoir connaissance des dates et surtout des ordres du jour des délibérations que nous avons lors de séance. »

Le Président :

« Bien les dates sont annoncées dans la presse généralement, en tout cas nous en faisons une communication publique. Quand nous aurons un site Internet c'est à dire au premier trimestre 2019, ce sera beaucoup plus simple parce que ça figurera sur le site Internet ainsi que l'ordre du jour. Tant que nous n'avons pas de site internet, c'est effectivement un petit peu plus compliqué mais nous aboutissons fin du premier trimestre 2019 sur le site qui donnera une beaucoup plus grande visibilité à l'ensemble de nos travaux. Merci à tous et à toutes.

La séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Hubert LEMONNIER